

PROPOSITION DE

LIVRE BLANC

POUR LA FILIÈRE

CINÉMA ET AUDIOVISUEL À LA RÉUNION

**Un premier état des lieux
et des préconisations
à l'attention du Conseil Régional
et des institutions**

Ces propositions ont été rédigées collectivement
par les structures suivantes :

REYONE
CINÉASTES DE LA REUNION
CINÉKOUR
LA KOURMÉTRAGERIE
CINÉ D'ÎLES
LA LANTERNE MAGIQUE
OI>FILM

INTRODUCTION

L'aventure du cinéma à La Réunion est celle du cinéma français. À son invention par les Frères Lumière, on retrouve dès 1896 sur notre territoire, l'organisation de premières séances publiques, à l'époque itinérantes, dans les églises, hôtels de ville... avec un drap tendu et des bancs. Depuis, l'île a fait du chemin puisqu'elle compte aux côtés de ses salles municipales et de ses médiathèques, deux exploitants offrant à travers leur(s) multiplex l'opportunité de vivre le cinéma en grand... voire à l'Américaine. En 2014, le CCEE dans son étude sur les pratiques culturelles des Réunionnais, rapporte qu'**aller au cinéma** figure parmi les activités les plus fortement plébiscitées.

Les premiers **courts métrages de création réunionnais** apparaissent dans les années 1950, date à laquelle le matériel de prise de vue s'allège et devient plus accessible. L'une des premières **fiction**s réunionnaises bilingues, français-créole réunionnais, le court métrage réalisé en 1988 par Madeleine Beauséjour, *Koman i lé la source*, remporte le Prix du meilleur court métrage au Festival du film d'Amiens cette année-là.

Il faudra attendre trente ans (2018) pour que le premier film de fiction réunionnais entre dans la Sélection officielle de l'Académie des César catégorie « court métrage » avec *Tangente* de Julie Jouve et Rida Belghiat produit par Lacoupure, lauréat du Prix Océans France Ô, en partenariat avec la Quinzaine des Réalistes au Festival de Cannes et Unifrance (promoteur du cinéma français à l'étranger). En 2021, c'est *Blaké* de Vincent Fontano, Lauréat Talents La Kour, produit par We Film. Deux sociétés de production de La Réunion.

On ne retrouve pas ces films dans la "short list" des nommés malgré la distinction reçue auréolant *Blaké* comme le "Grand Prix du Court Métrage France Télévisions 2020".

En parallèle, dès les années 1990, la production d'autres types de films devient foisonnante à la Réunion : films de commande (publicités ou films d'entreprise), mais aussi de la création documentaire pour la télévision nationale du service public, favorisée par la mise en place de "cases de diffusion documentaires". Les diffuseurs locaux à leur tour participent à l'effort soutenant la création locale.

Les docu-fictions créés par William Cally donnent corps à de grandes figures du patrimoine historique réunionnais comme Éli, Madame Desbassyns ou La Buse et sont diffusés à la fois sur Réunion La 1ère et France Ô.

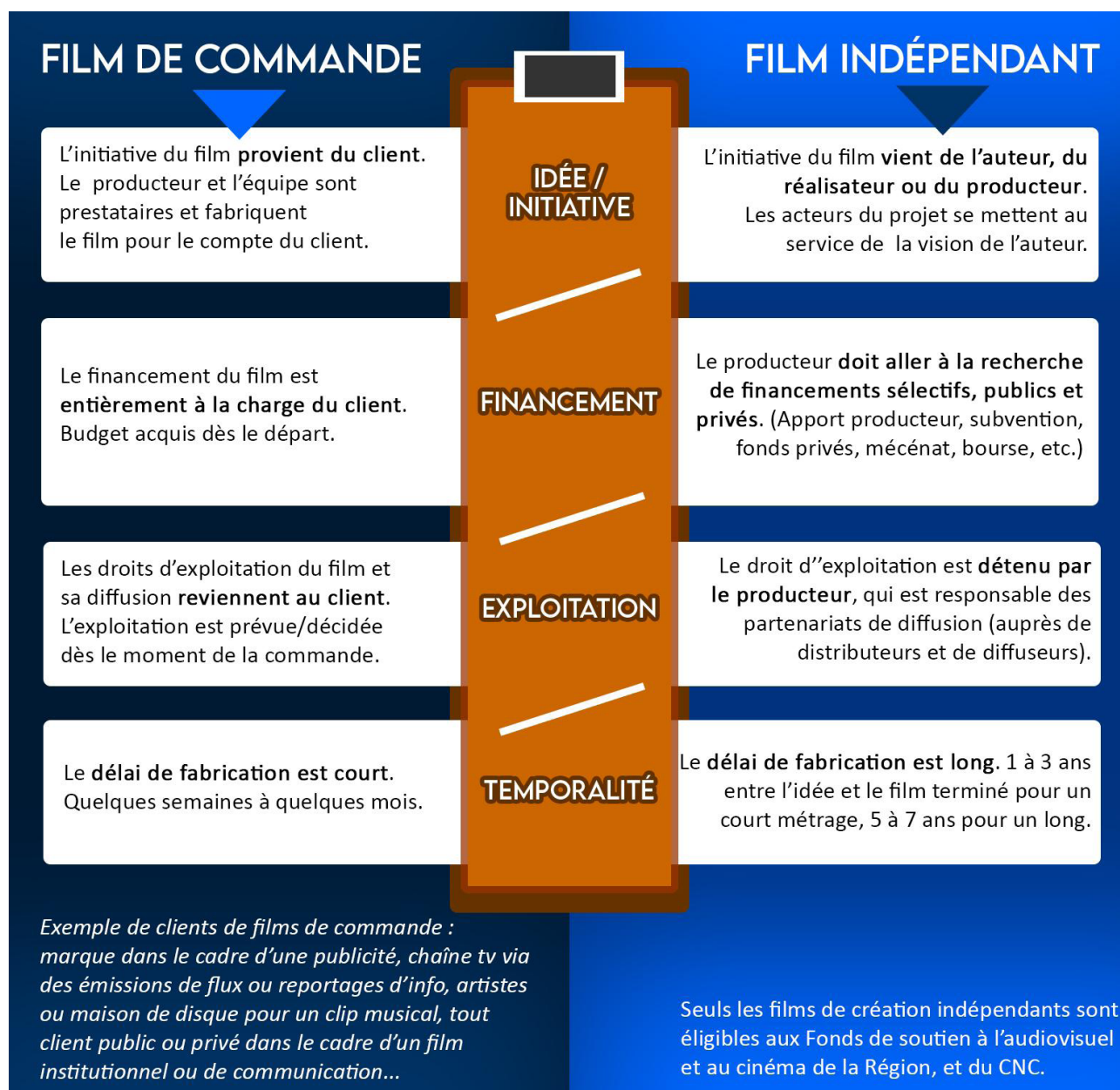
La filière Animation voit le jour en 1995 avec la création de la SAEM Pipangaï Production.

Les films réunionnais gagnent en qualité et se font remarquer, malgré la forte productivité nationale et internationale, nous encourageant à croire que l'imaginaire des cinéastes

réunionnais.es a toute sa place dans le paysage audiovisuel et cinématographique national et mondial. Pourtant la route reste longue, le cinéma français cantonnant nos œuvres le plus souvent dans la case “outre-mer”, justifiant des financements moindres (à la production ou la diffusion). Au-delà des stéréotypes, les **acteurs de la filière se mobilisent à La Réunion**, à travers la création de dispositifs, se réunissent en associations ou collectifs et font entendre leur voix dans les instances, locales et nationales, pour alerter et renforcer les efforts.

Notre **Livre Blanc** concerne exclusivement les **œuvres de création** dites indépendantes (par opposition aux films de commande et au “flux” télévisuel, d’ailleurs inéligibles aux fonds de soutien de la Région et du CNC), **audiovisuelles et cinématographiques, tous genres confondus (fiction, documentaire, en images réelles ou en animation, court ou long métrage).**

Les œuvres dont nous parlons répondent à une définition légale et une dynamique de création singulière. Elles naissent de l’imaginaire d’**auteur.rice.s** et nécessitent l’expertise de **producteur.trice.s** pour être réalisées dans des conditions professionnelles équivalentes à celles accordées au cinéma français, avec une ambition d’égalité des chances.



NOTIONS D'ÉCHELLE

TEMPORALITÉ

Il faut **entre 5 et 7 ans** pour aboutir un **premier film de long métrage** de l'idée originale à la sortie en salles.

Entre **1 et 3 ans** pour réaliser un **court métrage (film d'une durée inférieure à 1h)** ou un **documentaire** de création.

BUDGETS

Le **budget moyen d'un long métrage de fiction en France** oscille entre 500 000€ pour les films "d'auteur" faits avec peu de moyens et plusieurs millions d'euros pour les grosses productions dont le financement repose souvent sur les stars en tête d'affiche. Le coût médian d'un long métrage en France en images réelles étant de 3,4 millions d'euros HT.

Le **budget d'un long métrage d'animation en France** se situe autour de 4 à 5 millions d'euros pour un film dit "d'auteur" (*J'ai perdu mon corps*, *Funan*), 8 à 12 M€ pour les films indépendants de divertissement familial (*Zombillenium*, *Yakari*) et 20 à 30 M€ pour les très grosses licences (*Astérix*).

Très peu de films de long métrage peuvent se monter sans l'apport numéraire d'une chaîne TV, et d'un distributeur qui assurera la bonne sortie du film en salles et sa notoriété promotionnelle en France et à l'Étranger. Le distributeur est le partenaire indissociable du producteur.

Le **budget moyen d'un court métrage de fiction** : format très libre et passage obligé pour se professionnaliser, un court métrage peut se faire avec les "moyens du bord" (l'aide des proches du réalisateur¹) jusqu'à des budgets de 50 à 150.000€ pour les courts métrages produits professionnellement par des producteurs identifiés par les financeurs.

Il en va de même pour les documentaires de création destinés à la diffusion télévisuelle. Comme pour le long métrage, la main d'œuvre mobilisée étant plus importante, le **budget moyen d'un court métrage d'animation** est supérieur à celui d'une œuvre en prise de vue réelle. Il faut compter entre 100.000€ et 250.000€ pour produire un court métrage d'animation.

1. Article synthétique sur le sujet : <https://devenir-realisateur.com/court-metrage/quel-budget-pour-un-court-metrage/>

LES ETAPES DE FABRICATION D'UN FILM

1. L'IDÉE / L'ÉCRITURE



Imagination et écriture d'un projet par un.e auteur.e / réalisateur.rice : Il peut s'agir d'une idée originale ou de l'adaptation d'une oeuvre préexistante.

La gestation du scénario peut passer par plusieurs étapes destinées à renforcer la qualité du projet, sa viabilité (résidences, formations, ateliers) et faire repérer le projet par un.e producteur.rice (tremplins, pitches sessions, BtoB lors de marchés du film en Festival). L'étape d'écriture peut être longue (plusieurs mois à plusieurs années).

2. RENCONTRE AUTEUR / PRODUCTEUR



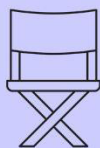
Rencontre entre auteur.rice et producteur.rice : Négociation et signature d'un contrat d'auteur, ou d'un contrat d'option. Pour l'animation, signature d'un contrat d'auteur graphique également.

3. ENTRÉE DU PROJET EN DÉVELOPPEMENT



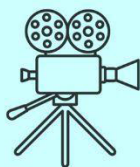
Finalisation de l'écriture du scénario (éventuellement en ayant recours à des résidences, du script doctoring ou co-scénariste) + recherche de financements (privés, publics, partenaires de diffusion) qui vont amener à l'élaboration du budget. + recherches graphiques, conception de l'univers visuel dans le cas de l'animation.

4. PRÉPARATION / PRÉ-PRODUCTION



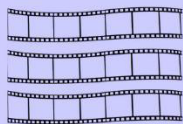
L'écriture du scénario est terminée. Le projet passe en phase de préparation du tournage. Le producteur engage l'équipe technique / Repérage des lieux de tournage, casting, etc. Pré-production de l'animation (story board, bible graphique, fabrication des éléments 3D).

5. TOURNAGE / PRODUCTION



Tournage et création des rushes / Fabrication de l'animation
En image réelle, quelques jours de tournage pour un court métrage de fiction, et jusqu'à plusieurs mois pour un long métrage.

6. POST-PRODUCTION



A partir des rushes du tournage, montage image et son, étalonnage de l'image, mixage du son, création des effets spéciaux, ajout de la bande sonore. Fabrication des copies

7. EXPLOITATION / PROMOTION



Le film est terminé, il faut maintenant le montrer au public : Sortie en salle, inscription en festivals, diffusion à la télévision ou sur plateformes VOD.
Pour valoriser la sortie du film, phase de promotion : marketing, affichage, relations presse, bande annonce.
Si pas de distributeur, c'est le producteur qui le fait.

CHAÎNE DE DROITS ET DE DIFFUSION POUR TOUT FILM DE CRÉATION INDÉ (COURT, LONG, DOCU, FICTION, ANIMATION)

LES AUTEURS :



- Scénariste (Auteur du scénario)
- Réalisateur (Auteur de la réalisation)
- Compositeur (Auteur de la musique)
- Auteur du texte des chansons
- Auteur de l'oeuvre préexistante (roman, nouvelle, film, bd, jeu vidéo, etc.) en cas d'adaptation
- Auteur/ayant droit d'autres oeuvres utilisées dans le film (archives, oeuvres d'art protégées, etc.)

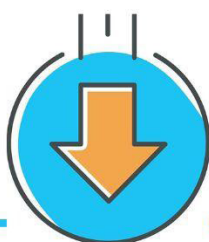


CÈDENT LEURS DROITS PAR CONTRAT DE CESSION DE DROITS

AU PRODUCTEUR



Producteur qui devient l'ayant-droit du film



QUI CÈDE À SON TOUR LES DROITS DU FILM PAR :

- CONTRATS DE DISTRIBUTION
- CONTRATS DE COPRODUCTION
- MANDATS
- CONTRAT DE (PRÉ)ACHAT DE DROITS

- AUX DISTRIBUTEURS

- AUX DIFFUSEURS (CHAÎNES DE TV/PLATEFORMES)

- AUX VENDEURS INTERNATIONAUX



À LA RÉUNION, LES 2 PILIERS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL

LE FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAL AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL

Comme la plupart des Régions de France, la Région Réunion soutient la création d'œuvres indépendantes à travers un Fonds de soutien réglementé. En 2017, le montant d'investissement de la Région Réunion dans le cinéma la plaçait en 6^e position des Régions françaises.

Les aides de La Région sont attribuées à ce jour à La Réunion :

- aux différentes étapes de la création : écriture, développement, production
- pour les différents genres : fiction, documentaire de création, animation
- en différents formats : longs métrages, courts métrages, séries.

Les porteurs de projets sont :

- des auteurs et/ou des producteurs
 - locaux
 - extérieurs mais ayant un projet lié à La Réunion.

Pour demander une subvention, ils doivent exposer leur projet de film dans un dossier à :

- 1- la Commission du Film de la Réunion (CFR), commission d'experts désignés par les services de la Région et du CNC et renouvelés tous les deux ans ;
- 2- la Commission sectorielle qui émet un avis sur la base de l'analyse de la CFR et des services de la Région ;
- 3- la Commission permanente qui entérine les accords de subvention.

Ces dernières années, la Région Réunion a également mis en place des aides dites "incitatives" :

- des bonus pour l'utilisation d'une chanson en créole réunionnais et l'emploi d'un scénariste/auteur sur un sujet réunionnais ;
- les soutiens aux chaînes de télévision locales qui pré-achètent des œuvres de création.

L'effort régional d'accompagnement des auteurs et des producteurs pour la création d'œuvres indépendantes suit globalement le même fonctionnement d'une Région de France à l'autre.

À noter que la Convention CNC-Région-État implique que la Région reçoit du CNC 1€ pour 2€ qu'elle a investis dans les films, quand ceux-ci ont reçu un avis positif de la CFR.

Les différentes Régions françaises et européennes mettent d'importants moyens pour attirer les productions, car celles-ci sont génératrices de larges retombées économiques, d'emplois sur leur territoire, ainsi que d'une image de marque valorisante, au-delà de l'aspect promotion touristique.

L'AGENCE FILM RÉUNION

La mission première de l'Agence Film Réunion est d'être un **Bureau d'Accueil des Tournages**². C'est-à-dire être un pôle d'information et de conseils aux producteur.rice.s qui souhaiteraient tourner à La Réunion (locaux, nationaux ou internationaux) ou aux auteur.rice.s en les orientant sur leurs démarches vers le financement local mais aussi la mise en lien avec les techniciens et les décors (Base TAF) du territoire. Cette mission lui permettait d'être présente sur les marchés de grands Festivals de catégorie 1³ en France hexagonale afin d'être visible et d'identifier les productions à fort potentiel pour l'île. Les retombées indirectes étant évidentes : réinvestissement dans l'économie locale, emploi et formation par la pratique de techniciens locaux sur les tournages. C'était également l'ambition de l'Eductour qui permettait de conforter les projets sur le territoire.

En collaboration avec le Service audiovisuel de la Région, l'AFR avait également en charge de rassembler le secteur professionnel local autour de rendez-vous réguliers comme les avant-premières des films accompagnés financièrement par la Région ou encore les Rencontres Régionales de l'Audiovisuel qui permettaient de rendre compte des avancées de la filière et invitaient chaque année des intervenants extérieurs à venir rencontrer les professionnels locaux.

Malheureusement depuis 2019, suite aux dysfonctionnements de l'AFR, dont la frontière avec NEXA⁴ se floute, sa gouvernance opaque, en circuit fermé, le manque de représentativité de ses instances, la concurrence déloyale et incompréhensible qu'elle mène face aux acteurs associatifs à travers la mise en place d'actions de formation ainsi que sa mauvaise gestion, c'est toute la filière audiovisuelle de La Réunion qui s'en trouve impactée.

Au sein d'un secteur au développement exponentiel, les prétentions hégémoniques d'une Agence voulant contrôler tous les projets liés à la création cinématographique locale, sont devenues inadaptées.

Ainsi nous appelons à un **état des lieux de la filière et à la mise à plat de ses besoins**. Dans cette optique, Reyone, Cinéastes de La Réunion, Cinékour avec la collaboration de La Kourmétragerie, Ciné d'îles, La Lanterne magique et OI>Film, se mobilisent et proposent des pistes de réflexion.

À l'occasion de la nouvelle mandature 2021-2028 et dans l'optique d'une co-construction avec les services de la Région Réunion, voici donc notre contribution sous la forme de ce Livre Blanc.

2. Exemple des missions d'un BAT : <https://prologue-alca.fr/fr/actualites/le-bureau-d-accueil-des-tournages-l-agent-facilitateur-du-cinema-en-charente-maritime>

3. Les festivals sont hiérarchisés selon leur ancienneté, leur professionnalisme et leur notoriété. Être sélectionné dans un festival de catégorie 1 ouvre droit à des guichets de financements professionnels : https://www.cnc.fr/professionnels/liste-des-festivals-eligibles_107612

4. Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation dirigée par Gaston Bigey, également au Bureau de l'AFR jusqu'en 2021.

SOMMAIRE

A/ APPEL À LA TRANSPARENCE

1. QUI SOMMES-NOUS. NOTRE ÉTAT D'ESPRIT10
2. PREMIÈRES PRÉCONISATIONS : LES PILIERS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE ...13
 - La Commission du film de La Réunion (CFR)
 - Le cas de l'AFR
3. DE L'URGENCE DE LA MISE EN PLACE D'ETATS GÉNÉRAUX DE LA FILIÈRE ...17

B/ APPEL À LA COHÉRENCE

1. L'ÉDUCATION À L'IMAGE, LA FORMATION : DÉTECTION DES TALENTS18
 - Éducation à l'image et au cinéma
 - Enseignement et Formation
2. L'ÉCRITURE25
 - L'aide à l'écriture
 - Les dispositifs d'accompagnement à La Réunion
3. LA PRODUCTION31
 - Le développement
 - Le tournage
 - La post-production
 - Focus sur le cinéma d'animation : une filière dans la filière
4. L'EXPLOITATION : DISTRIBUTION ET DIFFUSION43
 - Distribuer, le parcours des films
 - Rôle des diffuseurs dans la création et le financement
 - L'export
5. RAYONNEMENT : VALORISATION ET MISE EN RÉSEAU51
 - Les enjeux du rayonnement
 - L'importance du réseau
 - Diversité et inclusion
 - Les tremplins et temps forts
6. EN BREF, LES CLEFS DE L'ÉMERGENCE57
7. ANNEXES58

A / APPEL À LA TRANSPARENCE

1. QUI SOMMES-NOUS : NOTRE ÉTAT D'ESPRIT

Nous regroupons des professionnels du secteur audiovisuel et cinématographique, hommes et femmes, représentant la diversité de la chaîne de production, de la création à la diffusion. Nos structures ne sont pas exhaustives mais nous permettent d'avoir une vision large du secteur et une expérience diversifiée, à La Réunion, sur l'hexagone et à l'international.

DES PRODUCTEURS / Reyone est un syndicat professionnel qui rassemble à ce jour huit sociétés de **production réunionnaises d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles liées par des valeurs communes :

- un lien fort et indéfectible avec l'auteur, un attachement au droit d'auteur français et à son attribut corollaire essentiel qu'est le droit moral
- la revendication forte du rôle essentiel joué par le producteur délégué dans le processus de création et de garantie de la bonne fin de l'œuvre
- le respect du droit du travail et des conventions collectives de notre secteur
- la valorisation du territoire réunionnais, de la filière audiovisuelle et cinématographique locale, l'emploi des talents et techniciens locaux, aguerris et débutants
- la solidarité, la transparence et le partage d'informations, la collaboration en réseau.

Notre syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts professionnels de ses membres, dans un souci de pérennité économique et d'indépendance, dans tous les lieux de débats et de dialogues, auprès des pouvoirs publics, des collectivités, du CNC, des exploitants, des diffuseurs.

Les membres de Reyone **emploient annuellement plus de 300 artistes et techniciens** locaux. Notre syndicat s'est structuré avec le soutien du SPI⁵.

DES AUTEUR.E.S / Cinéastes de La Réunion est une association représentant des auteurs, réalisateurs et scénaristes réunionnais, de fiction ou de documentaire, d'image réelle ou d'animation. Par le biais d'ateliers, résidences, conférences, projections, chantiers de réflexion, d'échanges et de réseautage, nous souhaitons permettre l'épanouissement des démarches créatives de nos auteurs, les accompagner dans leur évolution, apporter des réponses face aux difficultés rencontrées, informer sur les dynamiques de la filière, défendre et porter leurs problématiques auprès des entités et institutions.

5. Syndicat des producteurs indépendants. Cf. <https://lespi.org/>

L'association représente **66 adhérents, 32 femmes pour 34 hommes**, issu.e.s de tous les pans de la population de l'île, localisé.e.s sur l'ensemble du territoire et se trouvant à différents niveaux de professionnalisation.

Motivée par une vision collective de la création, l'association siège au sein de différentes structures nationales : la Boucle Documentaire, réseau de 16 associations de défense de la création documentaire d'auteur, la Fédération des Associations des Métiers du Scénario (FAMS), réunissant 12 associations liées au scénario de fiction, et collabore localement avec la Région Réunion, l'Agence Film Réunion, la DAC⁶ Océan Indien, Ciné-Festival, les associations Cinékour, La Lanterne Magique, La Kourmétragerie, Lés pas Leconte de Lisle, la Ville de Saint-Paul, Château Morange, etc.

DES SOUTIENS À LA PROFESSIONNALISATION ET À L'ÉMERGENCE DE LA CRÉATION / Cinékour

tisse des passerelles entre professionnels du cinéma français et aspirants cinéastes réunionnais, pour l'émergence du cinéma de fiction de La Réunion depuis 2017. À travers sa résidence-tremplin *Talents La Kour*, officiellement labellisé Talents en Court du CNC en 2019, soutenu par la Région Réunion et la DAC, l'association propose aux jeunes auteur.e.s de fictions courtes, un accompagnement professionnalisant composé d'une résidence de plusieurs semaines, de workshops, de coaching et une sérieuse mise en réseau via deux tremplins, le Cinékabar à La Réunion et les Talents en court au Comedy Club à Paris "spécial Réunion".

30 projets de courts métrages ont été accompagnés depuis 2017, 9 films sont actuellement produits ou en cours de développement par des sociétés de production sérieuses et reconnues, locales et nationales avec un financement moyen par film en hausse. Le travail de Cinékour a également permis d'attirer l'attention de diffuseurs nationaux extrêmement sollicités comme France Télévisions ou Canal+ et de créer une bourse à la réalisation remise par Canal+ Réunion.

En complément, les actions d'Éducation à l'image permettent de sensibiliser tous les Réunionnais aux perspectives du cinéma (La Fête du Court Métrage) et d'initier les 16-25 ans à ses métiers dans le but de soutenir leur orientation et de dynamiser leur insertion professionnelle (Kourmétraz / Passeurs d'images). 160 jeunes sont passés par ces stages. 67 sont aujourd'hui adhérents et membres du Collège jeunes de l'association.

DES DISTRIBUTEURS / La Kourmétragerie est la première agence de distribution dédiée aux courts métrages de fiction nés sur le territoire. Fondée en 2019 par trois professionnel.le.s du cinéma, elle compte déjà à son catalogue 40 courts métrages, tous genres et cadres de production confondus, de l'auto-financement aux productions professionnelles plus ou moins bien financées. La Kourmétragerie répond aux besoins de rayonnement et de visibilité des œuvres nées à La Réunion, en organisant des projections publiques, en proposant les films de son catalogue aux lieux, organisations, chaînes de télévisions diffusant du court et en inscrivant les films en Festivals. Enfin, elle est un interlocuteur fiable qui simplifie la relation entre les auteur.e.s qu'elle représente et les diffuseurs, veille au respect de la chaîne de droits et permet aux ayants droit de générer de l'économie via l'exploitation légitime de leurs œuvres.

6. Direction des Affaires Culturelles.

DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'IMAGE / La Lanterne Magique, Ciné d'îles

qui proposent depuis plusieurs années des projections de films indépendants dont les films de l'Océan Indien et de La Réunion, qui organisent des festivals (Cinéarmailles, Tras' la route, Festival du Film Citoyen de la Réunion), des ateliers, etc. La lanterne magique porte depuis plusieurs années les ciné-clubs dans les écoles primaires de la ville de Saint-Denis, intervient très régulièrement sur des événements divers pour animer des ateliers d'écriture, de tournage et de montage. Ciné d'îles porte le dispositif D'îles en DOC qui depuis 2015 propose chaque mois dans toute la Réunion des projections débats autour d'un film documentaire de l'Océan Indien.

DES PLATEFORMES S-VOD / OI>Film plateforme réunionnaise née en 2018 qui propose un large catalogue de films de La Réunion, Mayotte, Madagascar, Les Comores et Maurice. OI>Film s'est constituée en SCIC (coopérative fondée par les auteurs et producteurs de la zone OI) et favorise la constitution d'un catalogue le plus exhaustif possible avec des films qui restent accessibles le plus longtemps possible et des nouveautés toutes les semaines.

Nos structures représentatives de la chaîne de création, communiquent et travaillent sereinement et régulièrement avec le Service audiovisuel de la Région.

Ainsi nous appelons de nos vœux un renforcement et un appui à l'équipe actuelle du Service Audiovisuel à la Direction régionale en charge de l'Audiovisuel, qui soutient de manière cohérente notre filière, travaille à la renforcer, la professionnaliser et la crédibiliser.

Dans un secteur sans concession, ce **travail dans la coopération, la transparence et la cohérence** avec notre collectivité nous paraît vital.

2. PREMIÈRES PRÉCONISATIONS : LES PILIERS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

• LA COMMISSION DU FILM DE LA RÉUNION (CFR)

À l'image des autres Régions de France, la Région Réunion désigne depuis une quinzaine d'années des experts du cinéma et de l'audiovisuel pour examiner en premier lieu les demandes de subvention pour des films. Dans un secteur aussi réglementé et à cheval entre l'économie et l'art, cette Commission d'experts garantit un premier avis artistique et technique essentiel avant validation par les élus.

Esprit et éthique du Fonds de soutien

L'avis de la Commission du Film est consultatif. Toutefois le CNC n'abonde pas à un projet ayant reçu un avis négatif de la CFR, même si la collectivité choisit de le soutenir.

Émanant d'un groupe de professionnels ayant à cœur la qualité et la viabilité des œuvres comme les intérêts de la filière locale, il est essentiel que cet avis soit hautement considéré par nos élus. Ces dernières années, les commissions d'élus étaient trop peu informées sur les dossiers et certains projets ont été ajournés sans raison officielle recevable. À l'inverse, des dossiers ont été subventionnés contre l'avis de la Commission du film estimant le dossier insuffisamment structuré. Ce type de passage en force peut nuire aux auteurs qui se trouvent embarqués avec un producteur qui reçoit des subventions sans avoir la compétence pour mener le projet à sa bonne fin.

→ Nous souhaitons que les règles du Fonds d'aide au cinéma et à l'audiovisuel soient les mêmes pour tous les porteurs de projets, et si l'avis de la Commission du film est remis en question, qu'un argumentaire explicite et officiel soit rédigé à l'attention des porteurs de projets.

L'esprit des projets aidés : une vision du cinéma que la Région Réunion veut défendre et attirer.

Aujourd'hui, étant donné le grand nombre de projets extérieurs d'envergure qui sollicitent le soutien de la Région Réunion, celle-ci a le luxe de choisir, d'affirmer ses valeurs et une vision à respecter pour venir tourner sur l'île.

→ Nous préconisons de mettre en place une logique où l'intérêt de la Région ne se résume pas au remplissage des hôtels et des restaurants par des équipes extérieures, mais avec des contreparties qui favorisent le développement de la filière locale, l'emploi de techniciens et artistes locaux, l'obligation de formation, etc.

Pour s'en assurer, la **Commission du Film de La Réunion** doit être composée en grande partie de professionnels expérimentés dans le domaine de la création artistique, littéraire, cinématographique. Avec des profils de créateurs, de producteurs ou de techniciens, mais sachant lire et analyser un dossier de production de films et connaissant les règles nationales et internationales des œuvres indépendantes (bien différentes de celles des films de commande, institutionnels, publicitaires).

- Nous préconisons que le nom des membres de cette commission d'experts soit publié sur le site de la Région avec leurs références, comme c'est le cas dans les autres commissions du film régionales et au CNC⁷.

La commission 2020-2021 était exemplaire en termes d'équilibre :

Elle était composée de producteurs et d'auteurs aux CV reconnus, conscients des enjeux économiques et de structuration de filière, en sus des exigences artistiques

Les différents domaines de la fiction, de l'animation et du documentaire étaient représentés, avec une parité femmes/hommes et Réunion/Métropole.

PRÉCONISATIONS SUR LES CADRES D'INTERVENTION DU FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAL

Les montants des subventions sont **plafonnés**, mais il y a des possibilités de **déplafonner** selon les projets. Ces dernières années les déplafonnements ont beaucoup concerné des projets à gros budgets, dont la contrepartie en emplois ou investissements pour la filière cinématographique réunionnaise n'était pas optimale voire quasi inexistante, les dépenses locales allant essentiellement à l'hôtellerie et la restauration.

- Pour éviter cela, le poste 6 des dépenses (Transports, restauration, hébergement, régie) pourrait être plafonné par exemple à 20% de l'aide accordée⁸.

A contrario au moins un autre projet coproduit localement n'a pas obtenu le déplafonnement pourtant accepté par la Commission du film, avec pour conséquence 1 M€ de travail qui se fera en Ile de France plutôt qu'à La Réunion.

Pour préserver l'enveloppe globale et **mieux valoriser les projets locaux** :

- Nous préconisons de veiller à ce que les projets pour lesquels un déplafonnement de la subvention est autorisée comprennent des enjeux majeurs d'emploi local.

Le **statut d'œuvre difficile** reconnu par l'Europe et la Région permet à certains projets, sous conditions, de bénéficier d'un taux d'intervention de la Région de 100% des dépenses éligibles locales. Un effet pervers en découle lorsque ce statut est accordé à des projets extérieurs : cela réduit de moitié voire des deux tiers les enveloppes réservées à l'emploi local.

- Nous préconisons de renforcer les exigences en termes de dépenses locales sur le personnel et les prestataires. Exemples de contreparties qui pourraient être instaurées :

- Inciter les producteurs de longs métrages qui viennent tourner à La Réunion, à investir une enveloppe sur du court métrage local. À l'image du dispositif CNC « Bourse des festivals »⁹.

7. Exemples : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-01/Calendrier_Liste_Experts_2022.pdf
<https://www.pictanovo.com/wp-content/uploads/2020/08/Courrier-compo-comit%C3%A9-cin%C3%A9ma-fiction-tv-et-dates-2020.pdf>

8. Certains fonds au CNC sont plus radicaux, par exemple l'Aide aux cinémas du monde, le poste 6 n'est pas éligible sauf pour le transport du personnel.

9. https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/court-metrage/production/bourse-des-festivals_191268

- Les inciter à faire de la formation dans un cadre compatible avec leurs contraintes : une journée de masterclass sur le film qu'ils viennent tourner, l'historique, les conditions de production, le choix des techniciens et artistes, etc.

Tenir dans les commissions un **niveau d'exigence de création solide**.

- Prévoir des **webinaires** de décryptage du Fonds d'aide et des demandes de subvention (accompagnement pour les porteurs de projets).

Garder de bonnes conditions d'examen des dossiers par les membres de la Commission qui soient "humainement" faisables, ne pas les surcharger de dossiers. Rappelons que les membres de la Commission du Film font le travail d'examen des dossiers à titre quasi bénévole¹⁰.

- Nous préconisons de respecter un délai de six semaines entre l'envoi des dossiers aux experts et la tenue de la commission.
- Nous préconisons de former des groupes au sein de la Commission.
- Nous suggérons que la rémunération des Commissaires soit indexée au nombre de dossiers et au type de dossier (écriture, production...) plutôt qu'à la commission (c'est le cas dans d'autres Régions). Cet émolument pourrait faire l'objet d'une fiche de paye (comme les Commissaires CNC) ou d'honoraires, afin de gratifier la personne physique et non les sociétés ou associations dont l'activité/le chiffre d'affaires n'a pas à être impacté par cet engagement du dirigeant ou du collègue.
- Nous préconisons que la synthèse des avis des membres de la commission soit rédigée au cours de la commission par une personne du service audiovisuel et que des retours précis puissent être faits à l'écrit ou à l'oral aux porteurs de projets pour les aider à comprendre les discussions et préoccupations des membres de la commission.
- Nous préconisons que le Service Audiovisuel soit officiellement le seul interlocuteur sur le dépôt des dossiers, même si l'Agence Film Réunion en tant que Bureau d'accueil des projets extérieurs saura remplir un rôle de conseil et de relais d'information efficace sur le fonctionnement et le règlement du Fonds. Dans un souci de **TRANSPARENCE des décisions**.

10. Rémunéré 300 € TTC pour plusieurs journées de travail.

• LE CAS DE L'AGENCE FILM RÉUNION (AFR)

Les dysfonctionnements de l'AFR avérés depuis quatre ans :

- 4 ans de subventions exceptionnelles pour rattraper un problème de gestion interne (management problématique et surpayé... condamnation aux Prud'hommes onéreuse) et malgré des réductions d'effectifs et de missions de fait.
 - Liquidation votée par le Bureau en 2020, passage en force du Président de Région pour annuler cette liquidation.
 - Abandon progressif de ses missions par l'Association vis-à-vis de la filière locale (reprises par la direction régionale en charge de l'audiovisuel avec efficacité).
 - Problème de transparence vis-à-vis de ses adhérents et des porteurs de projets : le flou règne. Les Ordres du jour et convocations aux AG et CA ne sont jamais envoyés dans les temps, déplacés au dernier moment pour éviter le vote démocratique.
 - Membres du CA ne sont majoritairement pas issus de la production d'œuvres mais plus dans la communication, la publicité, le film institutionnel ou la politique.
 - À récemment lancé des projets qui sont des plagiat concurrents les projets portés par les associations professionnelles de la filière.
- Cf. nombreux courriers à cet égard à la Présidence depuis 2019.

Ces états de fait ont poussé la majorité d'entre nous à ne plus adhérer à l'AFR, ne plus nous sentir ni représentés ni soutenus par l'AFR, et ressentir l'AFR malheureusement depuis quatre ans comme un diviseur de filière au lieu d'un soutien à tous, ce qu'elle est censée être.

PRÉCONISATIONS : MISSIONS DE L'AFR

- Nous préconisons que l'AFR ait pour mission d'être le Bureau d'accueil des tournages uniquement. Comme c'est le cas dans beaucoup de Régions de France.
Cela inclut la mission de représentation de la Région sur les principaux festivals et marchés du film français et mondiaux selon la pertinence pour le territoire réunionnais.
- Nous préconisons que le Service Audiovisuel soit officiellement le seul interlocuteur sur le dépôt des dossiers, même si l'AFR en tant que Bureau d'accueil des projets extérieurs saura remplir un rôle de conseil et de relais d'information efficace sur le fonctionnement et le règlement du Fonds.
- Nous préconisons que le Service Audiovisuel et le département communication reprennent la mission d'organisation des avant-première des films soutenus par la Région.
- Nous préconisons que la Région continue de soutenir via des aides aux dispositifs existants les résidences et actions portées par les associations du secteur, et que l'AFR cesse de prétendre monter des projets concurrents calqués sur l'existant.

3. L'URGENCE DE LA MISE EN PLACE D'ÉTATS GÉNÉRAUX

Nous ressentons un besoin majeur de transparence. Elle est possible selon nous par la communication continue entre la Région et les différentes associations structurantes de la filière.

Pour continuer sur la lancée des comités de filière tenus tous les deux ans par le Service Audiovisuel de la Région, nous souhaitons la création annuelle d'**Etats Généraux de la filière** permettant de convoquer l'ensemble des acteurs de la filière pour discuter sur les orientations à prendre et sur un temps de bilan des actions passées afin d'évoluer constamment.

Une des actions que nous souhaiterions lancer sur les premiers Etats Généraux serait la création d'un **Outil d'évaluation des œuvres soutenues**. En effet, nous manquons d'une vue d'ensemble des projets soutenus par la Région Réunion. Cet outil pourrait par exemple sortir :

- Des moyennes de droits d'auteur et de salaires de réalisateurs pour apprécier les pratiques locales.
- Le nombre de films soutenus à l'Aide à l'écriture qui sont passés à l'Aide au développement ou à l'Aide à la production pour apprécier la transformation des auteurs de l'idée au concret.
- Le nombre de dossiers ajournés, aidés par un parrainage de la Commission qui ont réussi à décrocher l'Aide attendue aux commissions suivantes.
- La répartition des dépenses régionales d'un film entre la partie tournage et la partie post-production.

B/ APPEL À LA COHÉRENCE

Tout l'écosystème du Cinéma est présent sur notre territoire. De son enseignement à sa création en passant par sa production et son exploitation. La Réunion est d'ailleurs très souvent citée en exemple tant sa filière apparaît comme la plus structurée de tous les territoires ultramarins et dotée de moyens et de ressources uniques¹¹. Plus aucun frein ne semble retarder aujourd'hui l'émergence de son cinéma si ce n'est son besoin de coordination et de synergie entre ses forces vives. Dans cette partie, nous abordons chaque strate de cet écosystème, ce qui existe, ce qui pourrait être amélioré.

1. L'ÉDUCATION À L'IMAGE ET LA FORMATION : DÉTECTION DES TALENTS

• ÉDUCATION À L'IMAGE

“Quand on a vingt ans aujourd'hui, on peut s'amuser sur la Toile, se gaver pendant des heures de vidéos qui pullulent, mais à l'arrivée ne rien trouver qui permette de se structurer pour affronter la réalité du monde qui nous entoure. (...) Pourtant, ce sont elles [les matières artistiques] qui permettent à l'enfant de développer ses capacités d'invention, d'adaptation, d'initiative. Elles qui permettent de développer et de construire une sensibilité propre, de dépasser le “j'aime/j'aime pas” ou le “c'est pas beau/c'est beau”. Elles encore qui permettent d'éduquer un regard, d'apprendre à voir, à qualifier, à nommer, à relier. Elles qui permettent d'accéder au sens, à l'imaginaire, au symbolique. Elles encore qui permettent, dans une société où la culture de l'image publicitaire et télévisuelle est omniprésente, de dépasser les pièges de la fascination et d'abandonner un regard naïf pour un regard critique et clair. C'est à travers l'expression de ses aptitudes artistiques que l'enfant apprend à mieux identifier qui il est, et donc à se choisir une autre vie que celle imposée par un déterminisme social ou familial. Pour l'enfant, créer, c'est se réinventer, et c'est finalement la capacité de choisir sa vie.”

Jean-Xavier Lestrade, documentariste et président de la société civile des auteurs multimédia¹².

Le réseau d'Éducation au cinéma et aux images est structuré en France en deux temps, le temps scolaire et le hors scolaire. Les actions présentes à La Réunion sont toutes co-financées par le **CNC**, la **DAC** et la **Région Réunion**.

11. Rapport parlementaire en annexe.

12. Extrait de l'Étude des Pratiques culturelles des Réunionnais - CCEE.

POUR LE TEMPS SCOLAIRE :

Les dispositifs scolaires soutenus par le ministère de la Culture et de l'éducation nationale ont pour objectif de faire découvrir aux élèves des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Leur mise en place est assurée par des coordinations départementales, régionales ou nationales.

École et cinéma (Coordination nationale via l'Académie de la Réunion)

www.cnc.fr/web/fr/ecole-et-cinema

www.enfants-de-cinema.com

Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma

<https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/college-au-cinema>

www.cnc.fr/web/fr/lyceens-et-apprentis-au-cinema

À La Réunion, officiellement c'est l'**Agence Film Réunion** via la **DAC de La Réunion** qui est l'opérateur chargé de la réception des films, des fiches pédagogiques et du relais aux classes. Elle trouve renfort auprès de Ciné Festival pour la mise en œuvre de cette mission.

À noter que l'association **La Lanterne Magique** œuvre depuis 20 ans dans le domaine de l'éducation aux images sur le territoire. Elle s'investit notamment sur le temps scolaire, en animant des ateliers de sensibilisation au cinéma dans les écoles, les collèges et les lycées (initiation à la prise de vue, découverte du jeu d'acteur, des trucages...). Elle s'est récemment dotée d'un outil numérique : la table mash-up pour initier le jeune public à l'art du montage. Elle organise également des projections pour les scolaires en salle de cinéma et lieux culturels, à l'occasion des Festival Cinémarmailles et Tras' la route permettant aux enfants et aux jeunes de découvrir des œuvres peu ou pas diffusées sur l'île. C'est chaque année près de 1500 élèves qui sont touchés par ses actions sur le temps scolaire.

- Nous préconisons de répertorier, fédérer et valoriser les opérateurs du territoire.
- Le nombre de classes et d'élèves touchés dans des bilans par année seraient pertinents pour observer l'impact réel de cette action sur la jeunesse réunionnaise et encourager les professeurs à recourir à l'Éducation par l'image.

POUR LE HORS TEMPS SCOLAIRE :

À l'échelle nationale, 18 pôles d'éducation aux images implantés dans 14 collectivités régionales poursuivent des actions de sensibilisation et d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel autour de trois axes principaux : l'animation du réseau régional, les ressources et la formation. Certains pôles coordonnent également les dispositifs scolaires.

www.cnc.fr/web/fr/les-polesregionaux-d-education-aux-images

Passeurs d'images est un dispositif qui soutient des projets d'action culturelle en direction des publics ayant des difficultés d'accès, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, aux pratiques cinématographiques, prioritairement les jeunes.

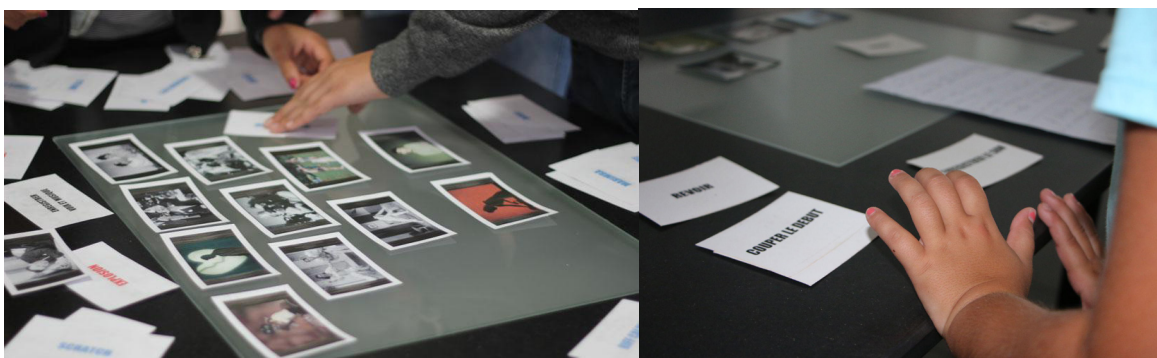
Passeurs d'images s'étend sur l'ensemble des Régions métropolitaines et en outre-mer grâce à 27 coordinations locales.

www.passeursdimages.fr/coordination/cinekour

- > À La Réunion, après **Zargano** qui durant 20 ans a déployé les ateliers Passeurs d'images **Cinekour** a pris le relais en 2020 et lui apporte une dimension de formation et d'insertion via ses stages de 2 semaines, les **Kourmétraz**, permettant aux 16-25 ans de découvrir les métiers du cinéma et de créer collectivement un court métrage de fiction, encadrés par des intervenants professionnels à l'image, au son et à la réalisation. Suite à ces stages, les jeunes ont les clefs pour mieux se positionner dans leur parcours, leur orientation. Les plus matures sont également mis en lien avec les professionnels pour débiter sur des plateaux de tournage tels qu'en 2021, *OPJ, Hawaï* ou divers courts métrages réunionnais...



- > La **Lanterne Magique** intervient également dans les écoles de Saint-Denis, toute l'année sur le temps périscolaire grâce au dispositif «Ciné-club dans les écoles» coordonné avec la Direction de l'Éducation. L'objectif de cette action est de montrer des courts-métrages aux enfants de cycle 3 et de proposer des échanges avec eux à l'issue des projections. Cette fenêtre de diffusion permet également de programmer des films locaux ou de la zone Océan Indien, afin de les valoriser auprès du jeune public. Cette action permet de sensibiliser chaque année près de 1600 élèves du chef-lieu, soit 120 projections par an.



- Face aux résultats positifs et à la forte demande des jeunes de toute l'île, la mise en place de conventions pluri-annuelles entre les associations du secteur et les partenaires régionaux (Région Réunion et DAC) permettraient de renforcer la structuration de ces dispositifs soutenus par des passionnés depuis des années.

Le nouveau dispositif Cinéma & Citoyenneté

Lancée en 2015 à l'initiative du **CNC**, avec le soutien de l'association **Unis-Cité**, pionnière et spécialiste du service civique en France, la mission Cinéma et Citoyenneté est la première grande mission nationale de service civique dans le champ culturel. Objectif : animer des ciné-débats. Les jeunes en service civique proposent aux élèves d'assister, dans les établissements scolaires, à la projection d'œuvres cinématographiques de qualité et animent des débats autour de la diffusion de ces œuvres. Le CNC a mis à la disposition de ces jeunes volontaires un catalogue d'une trentaine de films français et européens, représentatifs du cinéma d'auteur.

- > À La Réunion, **Unis-Cité** propose des films réunionnais en complément au catalogue national après validation du CNC par l'intermédiaire de **La Kourmétragerie**. En 2022, seulement 3 courts métrages réunionnais ont pu être intégrés au catalogue national pour le territoire. Il serait bon que ce chiffre augmente dans les années à venir, à une époque où l'importance des langues régionales est revalorisée pour ses capacités d'épanouissement et de soutien pédagogique. Le court métrage y joue le rôle d'objet de proximité. Rappelons que pour John Dewey : « l'enjeu premier de la défense de la pluralité culturelle est la possibilité offerte à tout le monde de trouver place dans le commun et de s'y singulariser par une participation active »¹³.
- La Région Réunion, co-financeur de Cinéma & Citoyenneté, ne doit pas hésiter à faire remonter ses avis au CNC à l'initiative de cette action.

13. <https://www.passeursdimages.fr/dispositifs-education-aux-images-et-langues-regionales>

- **ENSEIGNEMENT DU CINÉMA :
DU SECONDAIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Selon le Coordinateur Cinéma du **Rectorat** de l'**Académie de La Réunion**, Benoist Férat, l'Académie offre des conditions d'enseignement du Cinéma Audiovisuel (CAV) très satisfaisantes, méritant pleinement d'être identifiées comme des **enseignements à la pointe** des évolutions pédagogiques les plus porteuses, à bien des égards ; elles se donnent à lire dans :

- le nombre d'enseignements de spécialité proposés : 5 pour la Réunion ;
- la densité du maillage géographique des enseignements optionnels (pas de territoires délaissés) ;
- le dynamisme et la qualité des enseignants (reconnus par l'attribution de la certification complémentaire CAV) ;
- la reconnaissance des compétences développées par les élèves, au moment de l'épreuve du baccalauréat ;
- l'attribution du Prix du film lycéen en 2013 au Festival de Sarlat, aux élèves du lycée Leconte-de-Lisle.

Caractéristiques des différents types d'enseignements de CAV en lycée à La Réunion :

- Enseignement de spécialité de CAV
- Enseignement optionnel de CAV proposé aux élèves de toutes les séries des lycées généraux et technologiques
- Une classe Préparatoire littéraire option cinéma (1 Lycée - Prépa HEC)
- Des ateliers de cinéma dans plusieurs établissements sur tout le territoire.

Par établissement, et sur tout le territoire de l'île, ce sont ainsi des dizaines de jeunes qui se constituent chaque année une solide culture cinématographique par l'acquisition des méthodes d'analyse filmique, la vision de films en salle, leur participation à des festivals locaux, la réalisation pratique de courts métrages et la rencontre régulière avec des auteurs-réalisateurs et auteures-réalisatrices locaux.

L'enseignement du cinéma audiovisuel contribue à l'éveil d'un désir de cinéma chez certain.e.s d'entre ces jeunes qui forment un vivier prometteur pour les formations post-bac et la filière locale.

L'île compte également des **centres de formation en enseignement supérieur** comme l'Institut de l'Image Océan Indien (ILOI), qui reçoit des centaines de candidatures chaque année. Les statuts de l'école permettant aux jeunes d'être "stagiaires" avec une gratification attribuée par l'ASP, le cursus ouvre après la première année de prépa sur différentes spécialisations : 3D, Audiovisuel, Multimédia, Jeux Vidéos etc...

Depuis 2019, un premier BTS Métiers de l'Audiovisuel a ouvert dans un nouvel établissement à la pointe de la technologie, le Lycée Mémona Hintermann Affejee du nom de la célèbre journaliste de France Télévisions originaire de La Réunion.

D'autres centres privés proposent également des formations moyennant finances, aux résultats plus ou moins probants.

Toutes ces formations ont en commun d'axer essentiellement leurs enseignements sur l'apprentissage des métiers techniques. Or c'est tout un pan du cinéma qui est ici oublié.

→ Scénariste, scripte, assistant réalisateur, producteur, directeur et assistant de production, les **besoins en formation à ces métiers** se font sentir à chaque tournage à La Réunion. Ils doivent être inclus dans l'offre de formation du territoire. Le succès du concours ATOM proposé par le Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuel (CEEA) confirme le manque et contraste avec les besoins réels de la filière quand il n'offre aux jeunes Réunionnais qu'une seule place de formation de scénariste par an...

Ainsi beaucoup de jeunes choisissent de partir pour se former ailleurs, en métropole (ESRA, Université Paris XIII Cinéma) jusqu'au Québec ou en Australie. Les concours des grandes écoles d'excellence comme Louis Lumière ou La Fémis restent très difficilement accessibles à la jeunesse réunionnaise et ceux malgré tout le travail entrepris depuis quelques années sur le territoire pour faire connaître ces établissements ou faciliter les candidatures. Nous pensons ici particulièrement à l'école **La Fémis**, (3^e meilleure école mondiale de cinéma, 90% des étudiants trouvent un emploi 9 mois après leur sortie de l'école¹⁴) dont la politique de démocratisation pour diversifier ses élèves est très active à destination des outre-mer. La Réunion encourage pourtant ses efforts via des soutiens de la DAC et la Région et l'accueil de dispositifs tels que par "Les cordées de la réussite" au Lycée Jean Hinglo du Port, faisant le lien entre les jeunes options CAV et la prestigieuse école parisienne.

→ La mise en place de cursus préparatoires aux concours de ces grandes écoles serait fortement conseillée pour dynamiser l'accès des Réunionnais à ces formations d'excellence.

• LA FORMATION CONTINUE AU COURS DE NOS CARRIÈRES

De nombreux professionnels du milieu sont autodidactes ou n'ont pas suivi les cursus correspondant à la réalité de leur métier actuel.

Nos métiers étant tellement mouvants et riches, il est impératif de trouver des moyens de continuer à se former tout au long de notre vie. C'est pourquoi des besoins en formations continues, courtes et spécialisées se ressentent. Quand on peut, on part pour des formations courtes, éligibles à l'AFDAS (l'OPCO des métiers du spectacle) en Hexagone.

Ex : Avec l'augmentation de projets locaux, et de ce fait l'augmentation des post-productions d'œuvres au niveau local, nous avons identifié depuis quelques années le manque de profils tels que des superviseurs de post-production capables d'accompagner toute la post-production d'un film.

Il serait bienvenu de déployer l'offre sur ces formations spécifiques.

Le but n'étant pas de concurrencer les formations existantes (BTS, ILOI...) mais plutôt de faire remonter des besoins spécifiques dus à l'évolution de la filière. Cela ne représente pas nécessairement beaucoup de personnes à chaque formation mais plutôt le nombre juste en fonction de la taille de la filière pour pouvoir fluidifier les rouages et faire monter en compétences l'ensemble du secteur.

14. Source : plaquette de présentation de La Fémis 2021.

La problématique : Si pour des formations liées à la technique ou à l'administratif, il est possible de trouver une certaine homogénéité de statuts (intermittents pour l'essentiel), pour les auteurs ou artistes cela est plus compliqué car cotisant moins facilement à des points de formation.

Ex : les auteurs ne remplissent pas les conditions d'éligibilité au Compte de Formation car devant prouver un niveau de chiffre d'affaires trop élevé sur l'activité pour notre niveau de structuration local.

Bien souvent les profils les plus fragiles en matière de stabilisation d'emploi ou d'activité sont paradoxalement les personnes pour qui la formation serait la plus nécessaire, mais la plus difficile à obtenir. D'où l'intérêt des résidences d'écriture.

- La Région pourrait accompagner ces besoins de formation en créant un fond de formation Cinéma ou en aidant à l'obtention des dispositifs existants pour compenser ce qui ressemble «à des trous dans la raquette» des différents dispositifs mis bout à bout. Cela implique de débloquer une enveloppe modérée, correspondant à des besoins limités en termes de volume mais extrêmement nécessaires pour faire passer à notre filière des "caps" d'exigences et de spécialisations liés à la réalité terrain.

2. L'ÉCRITURE D'UN FILM

Une œuvre cinématographique est le fruit d'un travail de création artistique qui commence par une idée, suivie par l'écriture d'un scénario, puis par la mise en images de ce scénario (réalisation). Les auteur.e.s d'une œuvre sont donc les personnes qui ont assuré son écriture et/ou sa réalisation, et qui ont donc la charge de la création intellectuelle de cette œuvre¹⁵.

En termes de métier, il est possible de se tenir uniquement à l'écriture du scénario (on parle alors de scénariste ou d'auteur-scénariste), de se consacrer à la réalisation d'un film écrit par un.e autre, tout comme il peut arriver que les films soient co-écrits ou co-réalisés.

À La Réunion, la majorité des projets sont portés par des auteurs-réalisateurs (qui écrivent le scénario et réalisent le film par la suite). Il est à noter que la proportion d'auteurs y est importante, comme le montre par exemple la composition de l'association Cinéastes de La Réunion : 66 adhérents en décembre 2021, à quasi-parité (32 femmes pour 34 hommes).

Depuis plusieurs années, différentes sociétés d'auteur comme la SCAM ou la SACD se sont attelées à lister des bonnes pratiques concernant la rémunération des auteurs. La somme de 10% du budget total du film allouée à la rémunération des auteurs (regroupant les droits et les salaires) semble se confirmer. Cette proportion est toujours à mettre en rapport avec la réalité économique du film mais trop s'écarter de cet usage semble dangereux.

Le scénario peut venir d'une idée originale de l'auteur, d'une commande d'un producteur, ou être l'adaptation d'une œuvre préexistante (livre, film, conte, etc.). Contrairement à la métropole, où le pourcentage d'adaptations oscille habituellement entre 20 et 30% ces dernières années, notons que les auteurs réunionnais ne se tournent encore que très rarement vers l'adaptation.

Au-delà de l'aspect créatif, le scénario est un document technique qui décrit ce qui sera vu et entendu dans le film, et sur lequel l'ensemble de l'équipe va s'appuyer.

L'auteur est le premier acteur d'un projet de film et détient la paternité de l'œuvre. À partir du moment où l'étape d'écriture est avancée, il peut solliciter des accompagnements sous la forme de bourses (à l'image de l'aide à l'écriture de la Région Réunion) ou de résidences d'écriture (au niveau local Talents la Kour pour le court métrage de fiction, Résidence En Auteurs pour le long, Résidence Doc OI pour le documentaire). D'autres accompagnements existent au niveau national (Bourse Beaumarchais, Aides du CNC, Résidences, Bourse de la maison du film, etc.) dont certaines spécifiques à l'Outre-mer.

Avec son projet, l'auteur.e va démarcher des producteurs.rices.

Si le producteur évalue positivement le potentiel du film, l'auteur, via signature d'un contrat d'auteur (parfois précédé d'une option), en confie les droits d'exploitation au producteur.

15. Article L. 113-7 du code de la propriété intellectuelle.

• L'AIDE À L'ÉCRITURE DU FONDS D'AIDE AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL DE LA RÉGION RÉUNION

Actuellement, l'aide à l'écriture de la Région Réunion permet à un.e auteur.e de profiter d'une subvention de 4000€, délivrée en 2 fois, 50% à l'obtention de la bourse, et 50% au solde.

Pour l'obtenir, il est nécessaire de fournir une première étape d'écriture ainsi qu'une note d'intention. Le solde s'obtient par la fourniture d'une nouvelle version de scénario, au plus tard un an après l'obtention de l'aide, en y associant un document fourni par un producteur, attestant que cette version du scénario a été donnée à lire.

L'aide à l'écriture s'adresse à des projets déjà avancés et non aux simples débuts d'idées.

→ Il nous paraît nécessaire d'ajuster les textes du cadre d'intervention sur les pièces à fournir et exiger au minimum un synopsis développé ou une première version de scénario, ainsi qu'une **note de réécriture** précisant les pistes d'amélioration et les besoins des projets présentés.

Dans le contexte réunionnais d'une filière aux auteurs souvent jeunes dans leur pratique (majorité de courts métrages, nombreux auteurs ayant réalisé moins de deux films).

→ Il nous paraît important de favoriser l'accompagnement des projets les plus fragiles par un **parrainage**, qui permettrait de solliciter l'aide à l'écriture dans un second temps avec un projet devenu plus mature.
Ce besoin de parrainage peut être évalué en amont des dépôts de demande d'aide, afin de désengorger le nombre de projets proposés à la Commission du film.

L'aide est actuellement marquée par un forfait unique de 4000 €, qu'il s'agisse d'un court métrage de 10 minutes ou d'une série de 10 épisodes de 56 minutes. Il pourrait être pertinent d'adapter le montant de l'aide versée en fonction de la durée du projet d'écriture, à la manière de ce qu'il se fait dans diverses autres régions.

→ Nous préconisons la mise en place d'une aide de :

- 4000 € pour le court métrage (de 10 à 59 minutes)
- 6000 € pour le documentaire de 52 minutes
- 10000 € pour le long métrage (fiction ou documentaire, de plus de 59 minutes).

Pour comparaison, la région Île de France propose 8 000 à 12 000€ pour le court métrage de 10 à 30 minutes, 10 000 à 14 000€ pour le moyen métrage de 31 à 59 minutes, et 12 000€ à 18 000€ pour le format long (plus de 59 minutes)¹⁶.

→ De plus, nous proposons que le versement de l'aide soit réparti en deux temps : 75% à l'obtention de l'aide et 25% au solde, contre 50/50 actuellement.

16. Source : <https://www.iledefrance.fr/aide-lecriture-de-scenario-cinema-et-audiovisuel>

Si nous comprenons que cela peut être plus difficile à envisager pour des montants plus conséquents (rapidement plusieurs centaines de milliers d'euros pour la production d'un long métrage), cette augmentation du pourcentage à l'obtention de l'aide à l'écriture faciliterait les démarches des auteurs telles que la recherche d'un script doctor ou coach d'écriture, le financement d'ateliers ou du travail d'enquête. Cette répartition de 75%-25% a d'ailleurs déjà été mise en place durant la première année de crise sanitaire pour l'ensemble des aides.

En résumé, nous souhaiterions une aide à l'écriture plus sélective, mais aussi plus valorisante pour l'auteur, le travail d'écriture et la concrétisation du projet.

• LES RÉSIDENCES ET ACCOMPAGNEMENTS

À toutes ses étapes, la création d'un film nécessite des ressources humaines importantes, et, dès l'écriture, il est essentiel de ne pas s'isoler, mais déjà penser conseils et réseau.

Nombreuses sont les résidences qui accueillent des scénaristes et réalisateurs en France et à l'étranger, en leur proposant un accompagnement sous forme de parrainages par des professionnels expérimentés, de masterclasses, de travail collaboratif, de participation à des festivals, ou encore de moyens techniques pour la post-production. Durée, effectif, localisation, type d'accompagnement... Chaque structure offre aux candidats qu'elle sélectionne un cadre bien particulier.

Un soutien au déplacement pour résidences est maintenant accessible dans les demandes possibles à la Région (forfait de 1500€) selon les accords du CNC.

À La Réunion, on trouve trois Résidences d'écriture dont deux proposent un programme particulièrement adapté aux besoins réels du territoire et de la zone, offrant des débouchés significatifs permettant la concrétisation des projets.

POUR LE LONG MÉTRAGE DE FICTION

La Résidence d'écriture « Réunion tout En Auteurs » (**REA**) portée par l'AFR et destinée à l'écriture de premier ou deuxième long métrage de fiction, s'adresse à tous les auteurs francophones. Cette résidence est menée en partenariat avec la Région Réunion, la DAC Océan Indien et l'Institut Français. Chaque année, quelques places sont réservées aux auteurs de La Réunion, et à des auteurs sélectionnés par l'Institut Français (principalement d'origine africaine).

Le dispositif propose à dix auteurs, sur deux semaines, d'être accompagnés par deux intervenants professionnels, avec des entretiens individuels tout au long de la résidence.

→ Un bilan serait bienvenu pour mesurer l'impact de la résidence REA : nombre de films passés en développement / production, etc. / Impact pour le territoire.

POUR LE DOCUMENTAIRE

La **Résidence Doc OI** est une résidence d'écriture de film documentaire de création, proposant d'accompagner les auteurs et faire progresser leurs projets grâce à :

- un travail méthodologique sur l'écriture documentaire ;
- une prescription de modalités de recherche des matériaux des films adaptée à chaque projet ;
- le visionnage et l'analyse de films documentaires de création, constitutifs de l'histoire du cinéma.

Ce dispositif est à la fois un atelier d'écriture destiné à faire émerger de beaux films documentaires de création ancrés localement, et une résidence permettant aux auteurs de rencontrer les conditions de réalisation et de production les plus favorables. Ce dispositif est étagé en 4 temps :

- 1. Une première semaine de résidence d'écriture sur chaque territoire**, menée localement par des intervenants expérimentés, Mohamed Saïd Ouma (auteur-réalisateur et délégué général de Documentary Africa, fonds de soutien documentaire panafricain) et Alain Dufau (auteur-réalisateur de plus de 40 films et cofondateur du Marché International du documentaire *Sunny Side of the docs* et du festival *Vues sur les Docs*, devenu Festival International de Cinéma de Marseille) après sélection des participants sur dossier.
- 2. Un temps individuel d'enquête, repérages et réécriture de plusieurs semaines** afin de mettre en pratique les éléments rencontrés lors de la première semaine, avec suivi à distance des intervenants.
- 3. Une deuxième semaine de résidence via un regroupement** des meilleurs dossiers artistiques de la zone O.I. Dans un même territoire, afin d'affiner les dossiers artistiques, de confronter les regards, et de préparer à la présentation des projets.
- 4. Une session de pitch** devant un parterre de producteurs, diffuseurs et professionnels.

43% des projets passés par cette résidence ont été réalisés et diffusés, ce qui place Doc OI parmi les meilleurs dispositifs de soutien du film documentaire au niveau international.

Le Service audiovisuel de la Région a corroboré cette statistique en vérifiant le devenir des films soutenus. **Grâce à ce dispositif, non seulement les films s'écrivent, mais ils sont produits : ils se tournent, et rencontrent le public en festivals comme à la télévision.**

Au niveau réunionnais, on peut citer à titre d'exemples quelques films soutenus depuis 2017, réalisés ou en cours : *Le monde de chez Ti Kaf* de Frédéric Lambolez et Jean-Marie Pernelle, *Dann zardin pépé* de Mathieu Tavernier, *Kom Zot ni plus, ni moins*, ainsi que *0° in utéro* de Hédi Abidi, *Lémuria* de Marine Hervé, en développement, *Ce que je ne suis pas* de Grégory Lucilly, *Connexion* de Marc Lane Petit en finition... Sans compter tous les auteurs qui ont obtenu des aides à l'écriture et qui poursuivent leur dossier à leur rythme.

Doc OI a pour partenaires le réseau fédératif de cinéma de l'Océan Indien regroupant cinq associations d'auteurs (*Cinéastes de La Réunion*, *Porteurs d'images* à Maurice, *Asa Sary* à Madagascar, le *CIFF* aux Comores, le *Mayotte Film Office*). Au niveau institutionnel, elle a le soutien constant de la **DAC de La Réunion**. Elle a eu celui de l'**Agence Film Réunion**, réduit aux deux tiers entre 2019 et 2020 avant d'être stoppé en 2021. Plus ponctuellement, DOC OI est soutenue par l'**OIF (Francophonie)**, **La Cité des Arts** et **La Friche du Port**. Depuis 2021, de nouveaux soutiens se sont associés à cette action : la **ville de Saint-Paul**, accompagnée de **Léspas culturel Leconte de Lisle**, ainsi que des partenariats à l'échelle nationale, via **la SCAM** (la Société Civile des Auteurs Multimédias, qui représente tous les auteurs documentaristes à l'échelle nationale), **le FEAC / Ministère de la Culture et Ministère des Outre-mer**, et récemment, **DocMonde**.

À force d'efforts et grâce à ces soutiens, ce dispositif se développe, gagne progressivement une reconnaissance nationale et internationale, et accompagne le développement de films de la zone.

POUR LE COURT MÉTRAGE DE FICTION

TALENTS LA KOUR porté par Cinékour, propose un concours, une résidence de 6 semaines et une mise en réseau à travers 2 tremplins professionnels, pour les porteurs de courts métrages de fiction émergents ayant un ancrage à La Réunion, en partenariat avec divers acteurs du secteur local et national dans l'objectif d'apporter une plus grande visibilité à la création péi et une plus grande diversité au cinéma national.

Au programme, un travail individuel et collectif pour renforcer son projet, sa confiance en soi et rencontrer les collaborateurs qui pourront apporter le souffle nécessaire pour faire du rêve une réalité : réaliser son projet dans des conditions professionnelles.

TALENTS LA KOUR se déploie à partir du dispositif national TALENTS EN COURT, initié par le CNC depuis 2012, s'adressant aux aspirants cinéastes au talent prometteur pour qui l'accès au milieu professionnel reste difficile, faute de formation ou d'expérience significative. À La Réunion, le dispositif Talents La Kour vise à rétablir l'égalité des chances pour les Réunionnais pour qui la distance géographique représente un frein réel, les séparant des opportunités et des centres de décision du cinéma français (selon une étude du CNC, en 2017, 75% des sociétés de production sont basées à Paris). En 2017, Talents La Kour est le premier programme développé en Région sur ce modèle, en partenariat avec Les Rencontres Talents en court au Comedy Club à Paris, France Télévisions et le soutien de la Ville de Saint-Denis de La Réunion. Le dispositif, dont les résultats ne se font pas attendre, est officiellement labellisé en 2019 "Talents en court du CNC", avec les soutiens de la DAC et de la Région Réunion qui l'inscrit à son programme d'actions en faveur de la Filière audiovisuel de La Réunion. Cinékour fédère ensuite à son projet la Fondation Vivendi Create Joy et mobilise dans le même temps, Canal+ Réunion sur du préachat.

30 projets de courts métrages ont été accompagnés depuis 2017 dont 11 films produits ou en cours de développement par des sociétés sérieuses et reconnues, locales et nationales, avec un financement moyen par film en hausse. La reconnaissance des œuvres est au rendez-vous, avec 12 Prix en Festivals. Le travail de Cinékour permet également d'attirer l'attention de diffuseurs nationaux pourtant sur-sollicités comme France Télévisions ou Canal+ et de dynamiser en local l'implication des chaînes

par la mise en place de bourses à la réalisation, remises par Canal+ Réunion et Réunion La 1ère. L'impact sur le territoire est réel avec l'embauche de 120 techniciens et comédiens de La Réunion et une moyenne de 500 000 € investis par les sociétés de production sur le territoire depuis 2017. Ces résultats positifs participent à ancrer la confiance des professionnels du cinéma et à identifier La Réunion sur la carte du paysage audiovisuel français.

POUR L'ANIMATION

À noter qu'une résidence d'écriture en animation en partenariat avec NEF Animation et Gao Shan Pictures a été envisagée vu l'importance de cette activité sur notre territoire. Un financement avait été prévu au budget de l'AFR en 2019, mais cela n'a pas vu le jour suite aux remous ayant touché l'agence cette année-là. Ce projet garde toute sa pertinence.
<https://nefanimation.fr/>

- Nous préconisons un soutien renouvelé et officialisé par la Région Réunion aux dispositifs de professionnalisation dont l'efficacité est reconnue au niveau national et international et qui permettent aux films de voir le jour.
- Des conventions pluri-annuelles permettraient de pérenniser ces actions et de renforcer les capacités de ces dispositifs autour d'objectifs établis.

3. LA PRODUCTION

• DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT

La société de production est l'ensemblier : elle est l'entourage administratif et financier du film. Elle porte financièrement et techniquement la mise en œuvre du film.

Le **producteur est le premier allié des auteurs et du réalisateur**, ainsi que leur premier interlocuteur sur les enjeux artistiques et commerciaux du film.

Rappelons que nous parlons ici de production d'œuvres de création, par opposition aux films de commande. Les différences sont que dans le cas d'un film de commande :

- le producteur et l'équipe sont des prestataires et fabriquent un film pour le compte d'un client
- le client paye donc 100% du coût du film
- l'initiative du film et souvent l'idée directrice reviennent au client
- les droits d'exploitation du film et sa diffusion reviennent au client
- le délai de fabrication est souvent plus court sans besoin d'aller chercher des financements.

Exemples de clients de films de commande :

- la marque dans le cas d'une pub
- la chaîne TV dans le cas des émissions de flux et de reportages d'info
- la maison de disques ou artiste musical dans le cas d'un clip
- tout client privé ou public dans le cas d'un film institutionnel ou de communication...

Le producteur d'**une œuvre** choisit de **s'engager auprès de l'auteur/réalisateur** de l'œuvre dès qu'il estime que le projet (synopsis ou scénario, dossier artistique) est assez mûr pour être développé. Il conduit la démarche de recherche de financements adaptés au projet, qu'ils soient privés (apport d'un distributeur, d'une chaîne de télévision, etc.) et/ou publics (subventions du CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée, d'une Région, d'une Ville, etc.).

Cet engagement suppose la signature d'un contrat où l'auteur cède les droits d'exploitation au producteur, qui lui doit une rémunération proportionnelle aux recettes, avec minimum garanti obligatoire sur ces recettes (qui interviendront des années après la signature de ce contrat).

Le producteur sera aussi l'employeur, avec les responsabilités sociales, fiscales et pénales que cela impose, de tous les artistes, interprètes et techniciens nécessaires à la fabrication du film. Et le signataire de tous les contrats de partenariat afférents à la fabrication et aux droits du film.

Le coût d'un film est composé de :

- 1- DROITS ARTISTIQUES ET CONCEPT** : minimums garantis aux auteurs (droits d'auteur sur le scénario, la réalisation, la musique), droits sur les œuvres préexistantes utilisées, autres dépenses liées aux droits sur le projet et à l'écriture du scénario.
- 2- PERSONNELS** : salaires bruts des techniciens.
- 3- INTERPRÉTATION** : salaires bruts des interprètes (comédiens et musiciens).
- 4- CHARGES SOCIALES** : charges patronales des salaires prévus en 2 et 3.

- 5- DÉCORS ET COSTUMES** : achats ou locations afférents aux lieux de tournage (studios de tournage ou décors naturels loués le temps du tournage), à la conception et fabrication de décors, achats ou locations d'accessoires, costumes, maquillage, etc.
- 6- TRANSPORT-DÉFRAIEMENTS-RÉGIE** : déplacements (et repas) de l'équipe et du matériel pour les besoins du film, location de matériel régie (entourage logistique du tournage).
- 7- MOYENS TECHNIQUES DE TOURNAGE** : location de matériel caméra, lumière, machinerie et prise de son.
- 8- POST-PRODUCTION** : location des salles et du matériel de post-production (montage image, montage son, effets visuels, étalonnage, mixage, sous-titrage, création des copies, supports de stockage, etc.).
- 9- ASSURANCES ET DIVERS** : tout film doit être assuré de manière spécifique, les assureurs cinéma prennent en charge le remboursement du financement avancé par les financeurs en cas d'impossibilité d'amener le film à sa bonne fin. Ce compte inclut aussi les frais financiers, les frais d'enregistrement au Registre du Cinéma, etc.
- 10- IMPRÉVUS - FRAIS GÉNÉRAUX - PRODUCTION DÉLÉGUÉE** : montants forfaitaires (10% d'imprévus, 7% de FG, 5% pour la production déléguée sont les usages en vigueur, pouvant varier selon l'étape du projet et son budget total).

Ce plan comptable est incontournable pour classer les dépenses d'un film en France. Les 9 comptes, ici résumés, sont largement détaillés dans la présentation d'un devis de film. Tous les financeurs français et européens exigent que les budgets prévisionnels et les rendus de comptes respectent ce **plan comptable du CNC**.

Le nombre de **sources de financement d'un film indépendant** en France peut osciller entre trois et dix, voire plus.

Pour les solliciter, le producteur (et son équipe le cas échéant) doit concevoir des dossiers spécifiques à chaque fonds et séduire les commissions souvent sélectives qui les attribuent. Son **expérience** lui permet de **connaître et évaluer les bons partenaires** et les fonds pertinents selon le projet. Le producteur doit donc enfin et surtout être identifié au sein du bon réseau de décideurs (selon le genre, le format...), montrer patte blanche par son **professionnalisme** et ses productions précédentes de qualité menées à leur bonne fin et, dans l'idéal, avoir su mener ses films vers une reconnaissance publique et/ou critique.

Le **plan de financement** théorique d'un film indépendant est composé de :

- l'apport, en pré-achat de droits, de minima garantis sur les recettes (distributeur et/ou diffuseur) : entre 20 et 25% ;
- apport du producteur via le "soutien CNC" généré par les recettes des films précédents, via le crédit d'impôt ou un apport en participation ;
- autres fonds privés : Sofica (produits bancaires), Procirep, Fonds européens ou internationaux, financement participatif, mécénat ;
- fonds publics : subventions du CNC, des Régions, Villes, Ministères...

L'Europe et le CNC imposent que la part de fonds publics français ne dépasse pas 50% du budget du film sauf exception (œuvres difficiles à produire, courts métrages, etc.).

Il est important de noter que le système français repose sur un principe de **pré-financement** de l'œuvre par ceux qui vont l'exploiter et le diffuser. Et que l'ensemble des soutiens publics est directement lié à l'investissement en amont de ces distributeurs / diffuseurs sur le film¹⁷.

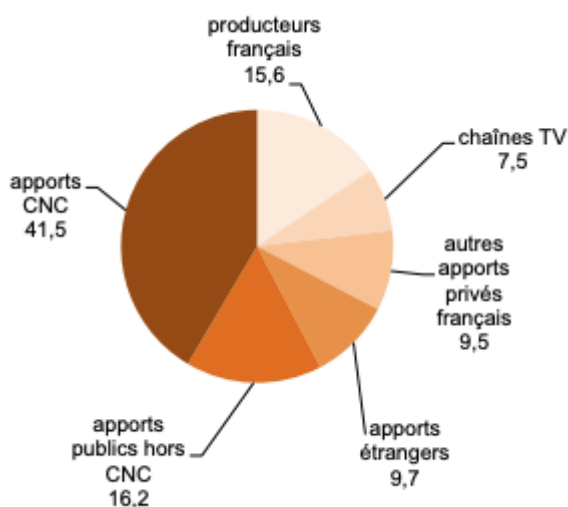
Distributeurs et diffuseurs pré-achètent les droits des films pour une durée, un support et des territoires donnés, via des **contrats de pré-achats** signés avec le producteur. Une fois le film financé et fabriqué, le producteur pourra le vendre (cette fois par des **contrats d'achat**, constituant les recettes du film) à d'autres distributeurs et diffuseurs sur d'autres territoires et d'autres supports par exemple, ou, au-delà de la période d'exclusivité des premiers diffuseurs, sur le même territoire et les mêmes supports...

Aussi, pour générer des recettes sur l'exploitation de son catalogue, le producteur doit penser long terme, séparation des supports et des territoires : si les droits de mon film ont été pré-achetés pour le cinéma et la télévision en France pour 5 ans, je peux ensuite en vendre les droits pour la salle et la tv dans un autre pays sur la même période, le revendre à un diffuseur tv français au bout de 5 ans, etc.

Plus le film est prisé et attendu (réalisateur/casting/sujet célèbres), plus les contrats seront **fermés** et les exclusivités durement négociées. Moins le film est attendu (réalisateur/casting/sujet inconnus) moins la diffusion sera **prestigieuse**.

Ces dernières années, la multiplication des films a même mené à cette aberration que les réalisateurs payent pour que leur film soit vu (inscriptions en festivals, communication Internet, etc.). Le succès peut être un levier d'inversion de la tendance. Mais avant cela, **le professionnalisme et la rigueur du producteur sont nécessaires pour veiller aux intérêts du film et de ses auteurs.**

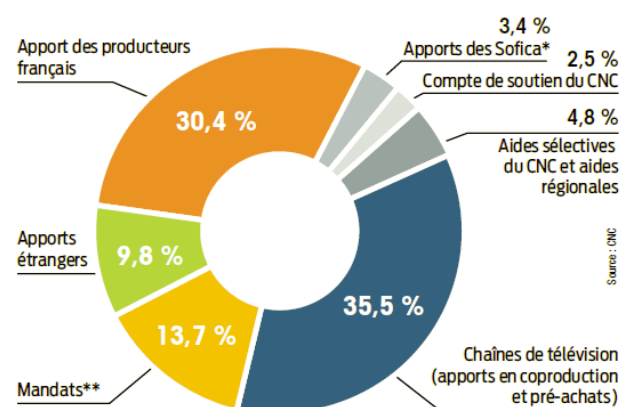
Répartition du financement des courts métrages aidés par le CNC entre 2012 et 2020 (%)



Périmètre : 1 027 films dont la production est achevée au 12/11/2021.

Source : CNC.

Répartition du financement des longs métrages en France en 2015



* Sociétés de financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles : niche fiscale permettant aux particuliers de déduire de leurs impôts une part de leurs investissements dans le cinéma.

** Avances financières reçues pour la cession de droits d'un film en amont de sa production pour son exploitation en salles, en vidéo et à l'étranger.

Source : CNC

17. Cf. cette vidéo sur l'exception culturelle appliquée au cinéma et à l'audiovisuel : <https://www.youtube.com/watch?v=9bpFk4LiLKE>

Le **producteur d'un film** de création indépendante porte des **responsabilités et risques** importants :

- Il détient les droits d'exploitation du film que les auteurs lui cèdent par contrat.
- Il garantit à tous les partenaires et financeurs que le film soit mené à sa bonne fin.
- Il doit savoir gérer la trésorerie de sa société tout au long de la fabrication du film (via sa banque ou des organismes de crédit spécialisés dans le cinéma pour les longs métrages).
- Il cède à son tour les droits du film aux distributeurs / diffuseurs par contrats de pré-achat ou d'achat de droits.

À noter que **l'activité de production d'œuvres est risquée**, que les accidents industriels et fermetures de sociétés ne sont pas rares.

À noter que **l'activité de production d'œuvres devient de plus en plus technique**. Pour preuve, les fonds disponibles pour les films se comptent par centaines, les connaître exige d'être constamment en veille.

Produire dans des conditions professionnelles ne s'improvise pas. Même s'il est encore vrai que c'est aussi un métier qui s'apprend encore beaucoup "sur le tas", en faisant et en apprenant auprès de ses pairs.

À La Réunion, **avant 2010**, il n'y avait **presque pas de sociétés de production qui produisaient majoritairement des œuvres**. Aujourd'hui on en compte **une quinzaine**.

Rappelons qu'à la Réunion, la production locale actuelle est essentiellement composée de :

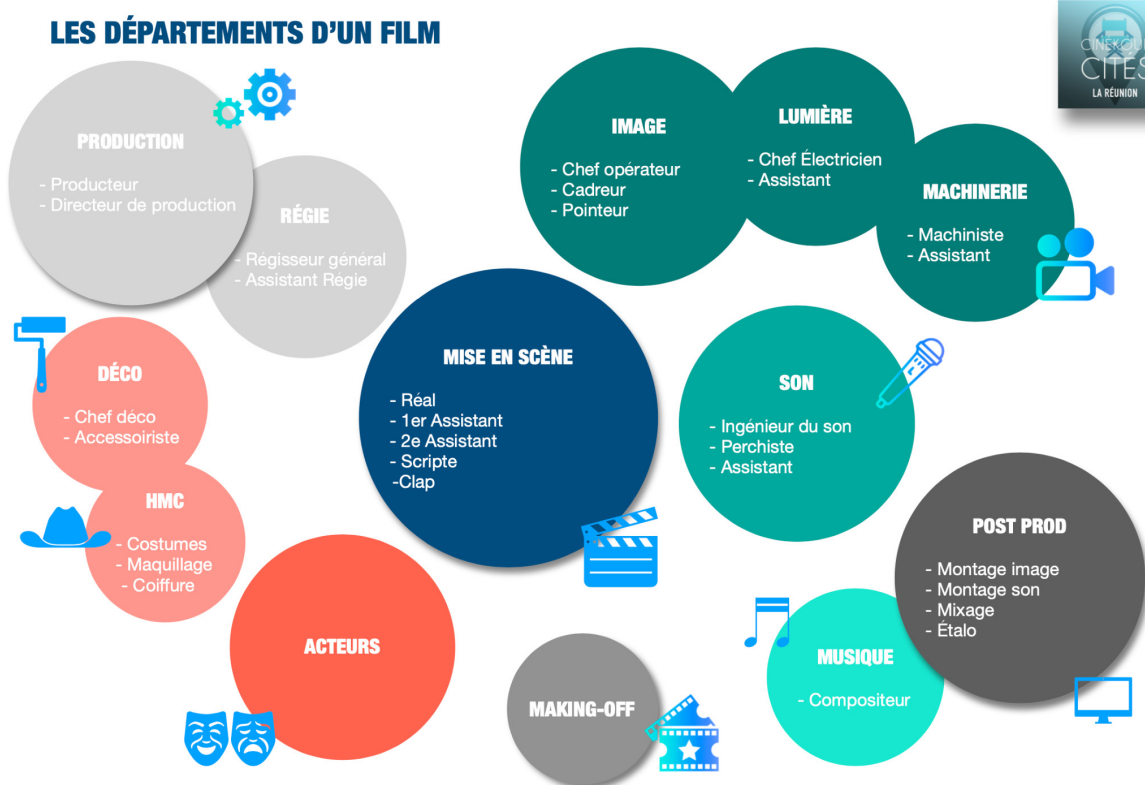
- courts métrages de fiction
- documentaires TV de création
- longs métrages et séries d'animation
- très rares longs métrages en images réelles à ce jour

Les preuves de professionnalisme des producteurs et auteurs, la sortie de l'amateurisme est un enjeu important pour les financeurs (pour tous les faiseurs de film du monde...). Surtout depuis que le nombre de films explose, et que sont mis sur le même plan des vidéos amateur et des films professionnels.

Dans ce contexte, les auteurs et producteurs locaux doivent faire émerger des histoires, d'un niveau technique et dramaturgique conforme aux attentes d'un marché internationalisé, accessible à une audience certes locale mais également non locale.

C'est tout l'enjeu de l'émergence de la création cinématographique réunionnaise que de faire rayonner à travers son art, les cultures, les langues, les imaginaires et les réalités de ce territoire à la portée universelle. Voilà pourquoi le besoin de solidarité des professionnels du territoire est essentiel alors que nos œuvres sont destinées à entrer en concurrence avec les films du monde entier. L'heure n'est plus au "premier film réunionnais", au "meilleur réalisateur", etc. comme on peut l'entendre dans nos réseaux. Il n'est pas question d'un homme providentiel mais bien du travail d'une génération, faite de genres, d'âges et de cultures diverses, qui a en commun le territoire de La Réunion qu'elle souhaite voir s'épanouir et être reconnu dans le monde.

- **Nous préconisons que la Région crée une aide au programme¹⁸** pour les sociétés de production locales pour asseoir leur projet de développement et consolider l'émergence de la création en local. Ne pas limiter le nombre de projets soutenus par producteur.
- Continuer à professionnaliser les producteurs locaux en les accompagnant et en les **formant sur le cadre légal et financier de la production déléguée**.
- **Inciter les projets à voir au-delà du Fonds d'aide de la Région Réunion**. Accepter qu'un film soit produit uniquement avec l'argent public de la Région n'a pas beaucoup de sens. Un film ne peut pas vivre sans distribution (salles) et/ou diffusion (TV, plateformes).



• TOURNAGE

Une fois le financement du film défini, on peut lancer la **préparation** du tournage. La production enclenche les 4 étapes suivantes :

- Recrutement de l'équipe
- Repérages / Décors
- Casting des comédiens et figurants
- Location de Matériel

18. Inspirée de l'aide au programme et du soutien automatique du CNC : subvention accordée annuellement sur la base d'un projet constitué de plusieurs films, et d'un historique de productions ayant fait leurs preuves.

L'ÉQUIPE ET LES DÉCORS

Si les **technicien.ne.s** à l'image et au son sont présent.es à La Réunion tout comme les régisseur.euse.s, les décorateur.rice.s, les maquilleur.euse.s et costumier.e.s, on trouve en revanche peu de directeur.rice.s de production, d'assistant.e.s à la mise en scène et de scriptes (bien que cela tende à s'améliorer depuis ces trois dernières années).

Un **besoin de formation ciblée** demeure pour compléter les forces vives du territoire et les faire gagner en compétences.

Le cinéma est un secteur qui reconnaît le parcours des autodidactes, dans lequel on entre par un stage ou de l'assistantat et où l'on peut encore **monter les échelons** jusqu'à devenir chef.fe de poste.

C'est pourquoi, les tournages représentent une **réelle opportunité d'insertion**, où l'on apprend par la pratique et où l'on peut finaliser sa formation.

Cependant, le **cadre des conventions de stage**, lorsqu'elles sont proposées par Pôle emploi ou les Missions Locales, demeure trop rigide et peu adapté à la durée des tournages, pour être un soutien réel à l'insertion des jeunes Réunionnais.es dans le cinéma.

→ Travailler avec les acteurs de l'insertion pour les encourager à assouplir le cadre des conventions de stage dans le secteur du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Pour recruter son équipe, la production peut demander conseil aux membres du réseau professionnel ou, si elle est novice ou extérieure à l'île, se tourner vers l'AFR dont le rôle initial est d'être **Bureau d'Accueil des Tournage** et donc de pouvoir informer et guider lors de la mise en place des tournages.

→ Mettre en place et tenir à jour le fichier des technicien.ne.s de La Réunion (Base TAF) mais aussi, répertorier clairement les locaux disponibles à l'adresse des productions qui viennent sur l'île ainsi qu'un catalogue de décors dont les lieux patrimoniaux.

Exemple de répertoires similaires :

Tous les deux ans, la CPNEF de l'Audiovisuel publie le **Portrait statistique de l'audiovisuel**. Cet outil permet de visualiser les données socio-démographiques des entreprises et des salariés de la production de films, de la prestation technique, de la télédiffusion et de la radiodiffusion.

Répartition des entreprises par région, par taille ou par statut juridique ; répartition des salariés par métier, par sexe, par tranche d'âge ou par type de contrat... sont, parmi tant d'autres, des données mesurées et consultables sur les liens suivants :

Portrait statistique : <https://data.emploi.cpnef-av.fr>

Infographies de synthèse du Portrait statistique : <https://data.emploi.cpnef-av.fr/synthese/>

On notera l'absence des DOM dans ce portrait, nous avons signalé cet état de fait à l'AFDAS.

CASTING

Pour les acteurs et figurants, **plusieurs directeur.rice.s de casting** proposent leur service à La Réunion. Cependant il n'existe **aucun agent spécialisé en cinéma** pour conseiller, négocier les contrats et valoriser les acteurs de La Réunion.

→ À noter que la mise en place d'une plateforme recensant les comédien.ne.s du territoire a déjà été imaginée par les directeur.rice.s de casting sans trouver les fonds et les ressources nécessaires. À ce titre, la création de l'Agence A2A, sortie de terre subitement en 2021, sans concertation avec les professionnels du secteur, et annonçant sur son site un soutien de la Région et de l'AFR, questionne. S'agit-il d'une Agence artistique donc d'une structure privée ? Dans ce cas, un soutien public sans passer par un cadre de fonds de soutien ou un appel d'offres serait légalement étonnant. Mais surtout, la légitimité d'une Agence artistique se mesure avant toute chose aux talents qu'elle représente, au travail dont elle fait preuve pour leur décrocher les meilleurs contrats. Sur le site de l'Agence A2A les talents représentés ne sont pas en libre accès, ce qui, là encore, peut paraître étonnant.

MATÉRIEL

En France, les productions de films indépendants ont le plus souvent recours à la location de matériel. Ce n'est pas le même métier que de travailler avec l'auteur, chercher des financements pour que le film puisse voir le jour, et de stocker du matériel de tournage, en assurer la maintenance et le renouvellement selon les besoins du marché.

Cependant, pendant longtemps à La Réunion, les producteurs ont eu plus intérêt à acquérir leurs propres caméras. Depuis peu, la pratique de la location se développe de plus en plus. Cette location est prévue dans le budget du film. Mais le marché reste fragile.

Contrairement aux loueurs parisiens qui ont le loisir de faire des remises énormes pour aider les courts métrages, la Réunion souffre encore de prix de location trop importants pour les projets locaux, souvent de petite envergure.

→ La Région pourrait envisager un soutien sélectif aux sociétés de location de matériel pour pallier des baisses de marché intempestives, pour les maintenir sur le territoire dès lors que le matériel reste disponible pour les projets locaux de petite envergure.

• LA POST-PRODUCTION

Cette étape de création qui vient après le tournage, inclut le montage image et son, l'éta-lonnage de l'image (couleurs et contrastes), le mixage du son, la fabrication des copies voire les effets spéciaux.

RESSOURCES HUMAINES

Nous retrouvons dans la filière audiovisuelle de La Réunion, des techniciens œuvrant à l'étape de la post-production. Plus de monteurs et mixeurs son que de monteurs image

dont certains savent également travailler l'étalonnage. Ce qui peut paraître étonnant car les établissements d'enseignement supérieur forment chaque année des monteurs mais qui s'orientent plus facilement vers la vidéo ou la télévision. À noter que le territoire compte actuellement une seule technicienne étalonneuse ayant reçu en métropole une formation spécifique à cette activité.

- Un besoin de formation autour du montage de fiction et de l'étalonnage pour les nouvelles recrues ou de validation des acquis pour les autodidactes serait à prendre en compte dans les nouvelles directives de la Région Réunion face à la formation audiovisuelle.
- Mettre en place et tenir à jour un fichier de techniciens (Base TAF) et répertorier clairement les locaux de post-production à l'adresse des productions qui viennent sur l'île.

MUSIQUE DE FILM

On peut lancer la composition de la musique du film dès le développement du film, ou en tout cas entamer la démarche de recherche d'un compositeur. La collaboration sur la musique du film prend du temps et suppose une alchimie entre le compositeur à l'image et le réalisateur du film.

Pendant le montage image, on montera la musique originale qu'il aura composée, selon un contrat de commande et cession de droits signé avec le producteur du film. On pourra aussi avoir recours à des morceaux pré-existants, sous réserve d'en payer les droits en se rapprochant des éditeurs et producteurs du morceau utilisé.

Des aides nationales à la musique à l'image existent (par le CNC pour le long métrage ou La Maison du Film et la Sacem pour le court). À La Réunion, un bonus peut revaloriser le soutien accordé par le Fonds régional dans le cas de l'utilisation d'une chanson au texte en créole intégrer à la bande originale.

- En cohérence avec la mesure incitative régionale, il serait bienvenu que le **Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA)** puisse répertorier les artistes compositeurs locaux pouvant proposer de la musique à l'image. Car la plupart des producteurs ne connaissent pas l'ensemble des talents musicaux de l'île.
- Concernant le cadre de la mesure incitative à la musique, il serait bon de valoriser la création de musique originale locale et pas seulement via le texte d'une chanson évoquant la culture réunionnaise car bien souvent la BO d'un film est uniquement instrumentale.
- Conseiller et accompagner les compositeurs et les producteurs dans le cadre légal autour des droits d'auteur.

ÉQUIPEMENTS

Image

Très peu de studios de montage et d'étalonnage sont proposés à la location pour les projets. Le plus souvent, un accord est passé avec les productions de flux ou de publicité qui sont propriétaires de matériel (exemple Studio Alphonse, Studio Acoustik, Nawar Production...). Dans le cadre de soutiens en résidence, la Cité des Arts et Château Morange accueillent également des projets en montage image mais sans offrir tout le confort nécessaire (recul, retour écran, dispositif sonore, service technique, présence de technicien.ne habilité.e et hébergement des données). En résulte pour la plupart des courts métrages locaux, un montage organisé de façon amateur chez le réalisateur ou la réalisatrice alors que les longs métrages eux, prennent la direction de la métropole.

Son

Quelques studios offrent les possibilités d'un montage son et d'un mixage tout à fait satisfaisant à des diffusions TV. Il faut ici citer MDC à la Rivière Saint-Louis, Acoustik à Saint-Denis. La dernière étape d'un mix dédié à la salle de cinéma ou à un *home cinema* puissant, le 5.1, est toujours fragile à réaliser sur le territoire, sans Auditorium adapté (table de mixage importante installée en salle de projection dotée d'un grand écran cinéma et d'enceintes agréées).

Effets spéciaux

De nouveau, ce sont les sociétés de production de flux ou de publicité qui ont investi dans la création d'effets spéciaux auxquelles elles ont recours le plus souvent.

Laboratoire

Il n'existe pas à La Réunion de laboratoire capable d'accompagner les finitions des projets (création des copies cinéma numérique ou DCP, copies PAD aux normes des diffuseurs TV, sous-titrage, etc).

Si plusieurs projets de création de studios de post-production sont régulièrement dans les tuyaux, pour l'heure aucun n'a encore vu le jour.

→ Les fonds européens pourraient financer la mise en œuvre de ces équipements culturels qui permettraient de dynamiser fortement l'emploi régulier de techniciens intermittents, entre les projets locaux ou nationaux tournés sur l'île et dans la zone OI.

On peut ici prendre en exemple la Région lyonnaise dont le parc dédié à la post-production est exemplaire et qui propose via son Fonds de soutien des financements supplémentaires en cas de post-production en local.

→ Si de telles ressources devenaient disponibles sur notre île, il faudrait veiller à ce que des tarifs préférentiels soient aménagés pour les projets émergents locaux dont les financements restent moindre.

Le créole est souvent parlé dans les films réunionnais. Le recours à de la traduction et au sous-titrage pour les marchés nationaux et internationaux est incontournable.

→ Créer une aide à la post-production locale apparaît comme essentiel.

• FOCUS SUR LE CINÉMA D'ANIMATION : UNE FILIÈRE DANS LA FILIÈRE

BREF HISTORIQUE

L'histoire des films d'animation à la Réunion commence en 1995 quand Alain Séraphine lance Pipangaï Productions avec le soutien d'Abdé Ali Goulamaly.

La société est montée sous forme de SAEM avec pour objectif de développer une nouvelle filière. La Région Réunion, la ville du Port et le Département entrent au capital aux côtés du groupe Océinde. L'écosystème nécessaire au développement de cette filière est complété par l'ILOI pour la formation.

Pipangaï va connaître un âge d'or, employant jusqu'à 200 personnes spécialement formées à l'interpolation et la colorisation en animation traditionnelle. Sa position forte est remise en cause avec l'apparition de concurrents asiatiques aux coûts très bas. La société se tourne alors vers le numérique qui apporte de nouveaux outils au secteur, et se positionne en co-production sur des programmes comme la série *preschool Cajou* (2009).

À la même époque, la première série animée réunionnaise voit le jour. Diffusée sur Antenne Réunion, *Margouillaz* est réalisée par Ulrich Boyer et produite par Tik Tak Productions, dans un budget très serré. C'est un modèle intéressant avec la maîtrise du développement à la Réunion et une large partie de la fabrication en Inde.

En 2012, Pipangaï a l'opportunité de coproduire le premier long métrage d'animation réunionnais, *Adama* de Simon Rouby. Alain Séraphine prend alors contact avec Arnauld Boulard, ancien directeur des productions d'Illumination Mac Guff, le plus important studio d'animation français, propriété de la major américaine Universal Pictures (studio de *Moi, Moche et Méchant*). Après avoir supervisé la préparation du film à Paris, Arnauld Boulard s'installe à la Réunion début 2014 pour dimensionner Pipangaï pour la production d'un long métrage 3D et lancer la fabrication du film. Une quarantaine de personnes sont mobilisées dans le studio au Port pendant 14 mois, de jeunes diplômés de l'ILOI comme des artistes expérimentés venus spécialement pour ce film.

Sorti en 2015, *Adama* rencontre un grand succès critique et est sélectionné au Festival d'Annecy (principal Festival mondial de l'animation) et nommé aux César. À cette occasion Azmina Goulamaly et Alain Séraphine intègrent l'Académie des César.

Suite à cette réussite, Pipangaï s'engage sur *Zombillénium*. Arnauld Boulard en assure la direction de production pour Pipangaï tout en coproduisant le film avec sa propre société de production Gao Shan Pictures. Le film est sélectionné à Annecy mais aussi en sélection officielle hors compétition au festival de Cannes en 2017. Il sera ensuite nommé aux César en 2018.

Autre coproducteur de *Zombillénium*, le studio métropolitain 2 minutes (partenaire historique de Pipangaï) ouvre cette même année une antenne réunionnaise. Il y produit alors la série *Toc-Toc* (78 x 7 mn).

Fin 2017, constatant la structuration de la filière, Pipangaï considère que sa mission originelle est remplie et décide de laisser la place aux acteurs privés. Depuis, Arnauld Boulard développe Gao Shan Pictures comme un studio d'animation, intervenant en prestation comme en production. En 2021, le studio emploie plus de 70 personnes dont une quinzaine de diplômés de l'ILOI.

SPÉCIFICITÉS DE LA PRODUCTION D'ANIMATION

Budgets élevés

Un film d'animation d'initiative française va en général coûter entre 4,5M€ et 12 M€. L'importance de ces montants conduisent les producteurs délégués à solliciter 2 à 3 régions françaises et au moins un territoire étranger européen ou Canada. Il s'ensuit une distribution des tâches de fabrication sur ces différents territoires.

Une production internationale de milieu de gamme (de celles qui sont sous-traitées dans des studios indépendants), nécessitera quant à lui un budget de l'ordre de 20 à 35 M€.

Nombre d'emplois qualifiés élevé

Le secteur de l'animation offre pour le tissu économique local l'avantage d'être très demandeur en emplois qualifiés, sur des temps longs.

Un film français nécessite pour sa phase de fabrication l'emploi d'une équipe de 50 à 150 personnes, sur une période de 15 à 18 mois.

Pour les différents territoires concernés dont la Réunion, cela va se traduire généralement par des équipes locales de 15 à 50 personnes sur 6 à 18 mois, en fonction des tâches prises en charge.

La masse salariale représentant environ 80% des charges d'un studio et les emplois étant sur du long terme, les retombées sur le territoire sont immédiates.

Concurrence internationale pour les talents

La production de programmes et de films d'animation est un secteur sur lequel la concurrence est internationale. Tant sur les programmes eux-mêmes que sur les talents artistiques et techniques.

La France occupe une place importante puisqu'elle est le troisième producteur d'animation derrière les Etats-Unis et le Japon. Elle est aussi reconnue pour la qualité de sa formation, et les plus grands studios américains viennent recruter aux jurys des écoles françaises ou au Festival d'Annecy.

Dans ce contexte, il est essentiel d'avoir une offre attractive pour les talents. Cela se joue autour de la qualité des projets, du salaire, mais aussi du cadre de vie et de travail.

Forte croissance

Il y a une très forte demande pour les films et programmes d'animation depuis plusieurs années, qui s'est encore renforcée avec la montée en puissance des plateformes. Cette situation a exacerbé la tension sur le marché du travail (faible disponibilité des artistes, augmentation des salaires).

Secteur technologique

Notre industrie est à la pointe des développements technologiques logiciels et matériels. Elle demande des investissements financiers conséquents (matériel informatique de dernière génération, puissance de calcul importante, réseaux de qualité, ingénieurs spécialisés).

Formation

La demande d'artistes et de techniciens qualifiés est en forte croissance et fait l'objet d'une concurrence mondiale. Nos métiers demandant une technicité élevée, les études se font généralement sur un cycle de 3 à 5 ans, hors année préparatoire. Il faut donc grandement anticiper les besoins.

FILMS D'ANIMATION : CHIFFRE D'AFFAIRES ET EMPLOIS À LA REUNION¹⁹

	Chiffre d'affaires	Nombre Employés	Équivalent Temps Plein
2019	2,3 M€	80	39
2020	1,8 M€	90	34
2021	3,8 M€	120	60
2022 (estim)	5 M€	NA	95

19. Chiffres consolidés Gao Shan Pictures et 2 minutes. Il conviendrait d'ajouter les informations de Beyond Stories, Blue Island Studio, Rouggail production et Pipangaï, ou autres sociétés de production d'animation non identifiées.

4. L'EXPLOITATION : DISTRIBUTION & DIFFUSION

Une fois l'œuvre achevée, il lui faut rencontrer son public mais aussi permettre à son auteur.rice et son ou sa producteur.rice de recevoir les fruits de leurs travaux : les retombées financières et l'écho nécessaire à la suite de leurs carrières.

• DISTRIBUER : LE PARCOURS DES FILMS

Projeter et diffuser des œuvres cinématographiques et audiovisuelles est très réglementé en particulier en France.

On ne parlera pas ici d'exploitation illégale via les sites de streaming qui n'ont pas acquis les droits des films qu'ils exploitent. Sur Internet en revanche, l'offre légale, aujourd'hui foisonnante, entre dans le parcours de distribution légale d'un film.

Il conviendra de distinguer le parcours :

- des **œuvres cinématographiques**, destinées à une première exploitation commerciale en salles de cinéma ;
- des **œuvres audiovisuelles**, destinées à une première exploitation commerciale à la télévision ou sur une plateforme Internet.

Il conviendra aussi de distinguer la distribution :

- des **longs métrages cinématographiques** et **œuvres audiovisuelles** dont le potentiel commercial est avéré, qui doivent respecter des contraintes strictes dans leur exploitation ;
- des **courts métrages**, dont le potentiel commercial est souvent peu significatif, qui sont donc plus libres dans leur exploitation.

À noter que des longs métrages à l'économie réduite peuvent être produits "comme des courts métrages" mais ils auront ensuite le plus grand mal à réintégrer le système de distribution des longs métrages à potentiel économique avéré.

Rappelons qu'à La Réunion, la production locale actuelle est essentiellement composée de :

- courts métrages de fiction
- documentaires TV de création
- longs métrages et séries d'animation
- très rares longs métrages en images réelles à ce jour

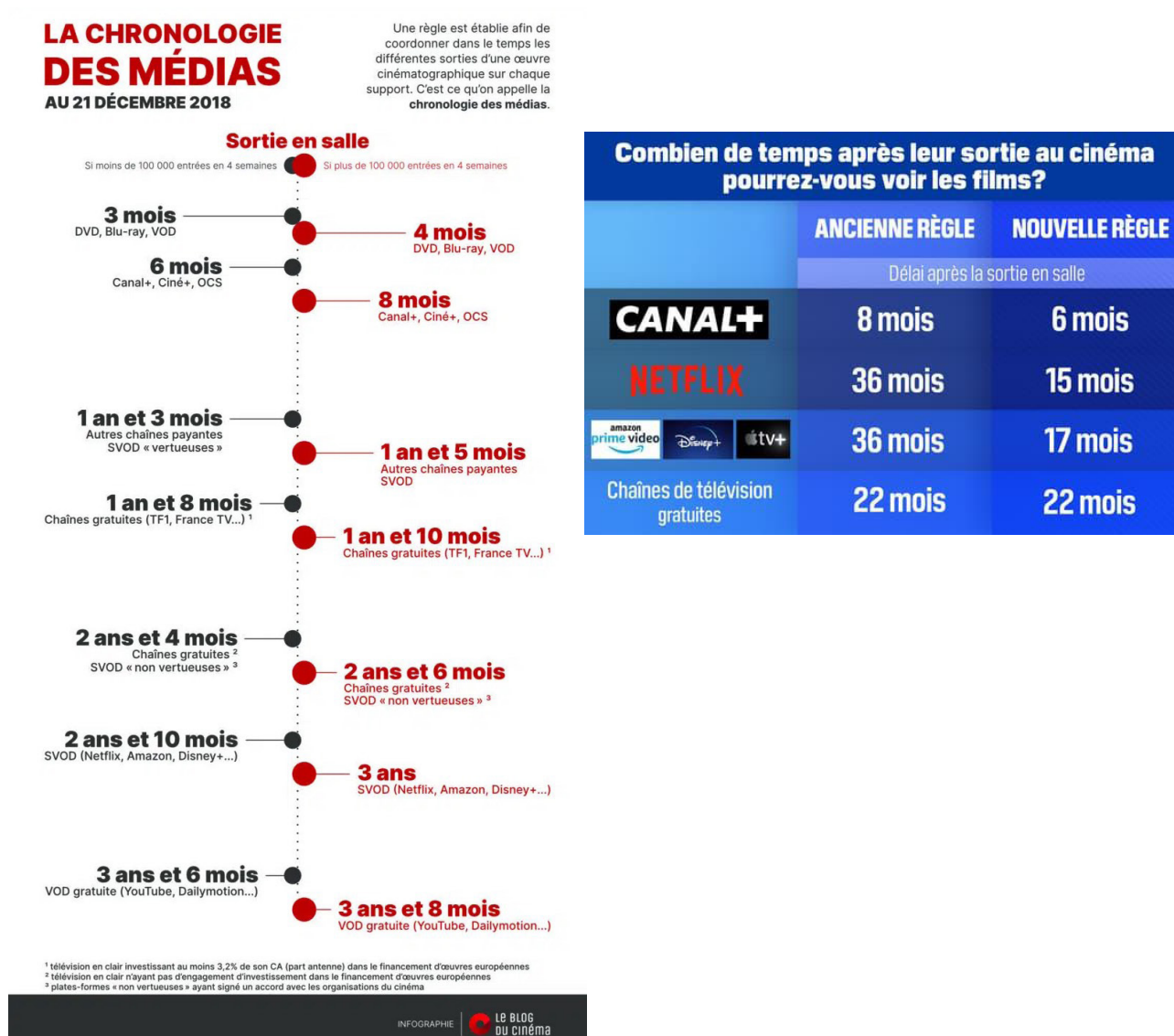
POUR LES ŒUVRES DITES CINÉMATOGRAPHIQUES

LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINÉMA

Pour être distribué en salles de cinéma (appelées les “exploitants”, elles-mêmes devant répondre à des normes techniques et administratives strictes pour être agréées salle de cinéma), un film doit avoir un visa d’exploitation et avoir suivi le système de contrôle des financements du CNC.

À noter que **le système de financement français déployé par le CNC est le plus puissant au monde pour défendre la diversité du cinéma** face au rouleau compresseur des films américains, que ce système est copié dans nombre de pays européens et sud-américains entre autres, mais qu’il repose sur un **système de contrôle des financements et des billetteries** des cinémas strict. Dans ce cadre, l’exploitation d’un film en France doit respecter la **chronologie des médias**²⁰ :

Chronologie des médias en février 2022, après négociation avec Netflix sur leur engagement dans la création :



20. <https://www.numerama.com/pop-culture/830137-comment-fonctionne-la-chronologie-des-medias.html>

À la Réunion, les salles de cinéma agréées appartiennent à :

- Investissement et Commerce Cinéma (ICC) : Cinépalmes, Ritz, Rex
- Mauréfilms : Ciné Cambaie, Plaza St Louis, Ciné Lacaze
- certaines communes : Le Port (Cinéma Casino), St Joseph (Le Royal), St Pierre (Le Moulin à Café), St Benoit (Le Cristal)

À la Réunion, les exploitants (propriétaires de salles) sont aussi distributeurs quasi exclusifs de leurs salles.

Globalement, le rapport de force pour la programmation des salles de cinéma réunionnaises est donc extrêmement favorable aux exploitants. Ceux-ci passent des accords avec des distributeurs nationaux pour la sortie des films français et américains.

ICC (Cinepalmes) a des accords avec UGC, Mauréfilms (Ciné Cambaie) avec Gaumont. La programmation des salles de cinéma réunionnaises est donc largement tournée vers des productions américaines blockbusters ou de qualité médiocre (films de catalogue des grands studios) et ne reflètent que très peu la diversité et le niveau de qualité du cinéma français et mondial. Une programmation difficilement équilibrable car en France, il ne peut pas y avoir deux distributeurs pour le même film. Si nos exploitants ne programment pas les films français issus de la diversité, ces films ne seront pas diffusés en salle ou bien de façon ponctuelle, une fois les droits d'exploitation libérés.

Une seule salle de cinéma réunionnaise a le label Art et Essai (le Ciné Lacaze à Saint-Denis). Les discussions des professionnels de la filière pour la programmation de films locaux a fait du chemin depuis dix ans, mais reste toujours très laborieuse.

Il y a à ce jour un seul distributeur indépendant professionnel (non associatif) ayant un numéro d'agrément du CNC pour sortir des longs métrages de La Réunion en salles. C'est Papang Films, nouvellement créé, qui a fait une première petite sortie salle à La Réunion en partenariat avec ICC et qui a, pour les cinq prochaines années, des projets de distribution à l'échelle nationale et locale de quelques longs métrages ou d'une combinaison de formats provenant de la zone OI.

Ohana Cinéma propose aussi régulièrement aux exploitants locaux une programmation de films rares.

Enfin, pendant des décennies, les salles de cinéma réunionnaises n'étaient pas «incluses» dans le système français et son système de **taxation avec reversement aux distributeurs et producteurs (TSA)**, mais considérées comme les salles des pays étrangers où les droits des films sont achetés en package à prix fixe, sans plus aucun contrôle des entrées ni remontées de recettes vers le producteur au moment de l'exploitation.

Cette inclusion dans le système français qui impose aux salles l'instauration d'une billetterie contrôlée pour communiquer les chiffres des entrées par film est en place depuis 2019. Ce **système ouvre aussi droit aux aides du CNC à l'exploitation et à la distribution**. Pour autant, les pratiques n'ont pas beaucoup évolué.

SUR UN BILLET DE 6,69 EUROS

Receveur	Pourcentage	Prix
L'État (TVA)	5,3 %	35 centimes
Le CNC (Taxe spéciale additionnelle)	10,7 %	72 centimes
SACEM (droits d'auteurs, musique)	1,3 %	8 centimes
Distributeurs et producteurs (Walt Disney, Paramount, Pathé...)	42,3 %	2,83 euros
Exploitants (les salles de cinéma)	40,4 %	2,7 euros

Source CNC, Centre National du Cinéma, rapport 2018

La diversité de l'offre cinématographique représente pourtant une condition réelle à l'ouverture des esprits et participe à nourrir la culture générale et artistique des Réunionnais.e.s, notamment des plus jeunes. Cela se ressent dans leur approche, lorsque ceux-ci s'orientent vers l'audiovisuel ou manquent de références suffisantes pour être admis dans les grandes écoles de cinéma nationales. Être cinéphile, cela s'apprend aussi.

LA DIFFUSION LORS DE SÉANCES SPÉCIALES & FESTIVALS

D'autres salles municipales et lieux culturels associatifs projettent régulièrement des films en partenariat avec les associations locales qui font un travail de fond pour promouvoir en particulier les œuvres cinématographiques et audiovisuelles de la zone Océan Indien. À noter que cette exploitation qui en termes de réglementation ne doit pas concurrencer l'offre des salles de cinéma, est à la Réunion, tout à fait complémentaire à celle-ci en proposant des projections avec débats et des festivals thématiques.

Les projections et festivals portés par ces associations locales de diffusion de films drainent chaque année plusieurs milliers de spectateurs. Afin de ne pas faire de concurrence aux exploitants, les associations diffusant des films de long-métrage sont tenues d'en diffuser seulement 6 par an. Elles peuvent obtenir une dérogation auprès du CNC pour en diffuser jusqu'à 12. Les projections plein air doivent, quant à elles, faire l'objet d'une demande auprès du CNC. La DAC est chargée de réunir un comité de professionnels mêlant exploitants, diffuseurs... qui donnent un avis consultatif concernant cette projection. Ces projections peuvent avoir lieu en salles, en plein air, dans des lieux culturels ou des médiathèques.

Ciné d'îles : <https://cinediles.re/>

L'association, par sa mission d'éducation populaire, adopte une ligne éditoriale qui met en avant les documentaires sur des sujets de société, les enjeux politiques et les fondements historiques des différents pays de la zone Océan Indien. Depuis 2015, via son dispositif D'îles en Doc, 1 film par mois est projeté dans 6 lieux culturels de l'île.

Elle porte aussi deux festivals :

Festival du Film Citoyen (co-organisation avec La Lanterne magique et ATTAC Réunion)

Festival Tras' la route (co-organisation avec La Lanterne magique et Château Morange)

La Lanterne magique : <http://www.lalanternemagique.net/>

Programmation jeune public et éducation aux images.

Programmation documentaires internationaux : “Kazadoc, un état du monde”

Festivals Cinémarmaillles

Klaxon : <http://klaxon.re/>

Programmation de films courts de la diaspora africaine

Festival Court Derrière

Ciné Festival et Ohana Cinéma : <https://www.facebook.com/ohanacinema/>

Festival du Film Court de Saint-Pierre

Festival du Film de femmes

La Kourmétragerie : <https://www.facebook.com/lakourmetragerie/>

Programmation de courts métrages de fiction de La Réunion

Yabette : <https://www.facebook.com/SoireeduCourt>

Programmation éclectique de courts métrages

Soirées du Court au Teat Champ Fleuri (bi-annuelles, 19 éditions)

Unis-Cité : <https://www.uniscite.fr/antenne/la-reunion/>

Cinéclub en lycée pour Cinéma & Citoyenneté

Cinékour via Passeurs d’images et le catalogue CNC des séances Plein Air Ambassadeur

La Fête du Court Métrage à La Réunion <https://www.cinekour.com/fdcm>

Autres festivals :

- Même pas peur (Festival de film de genre et fantastiques, Saint-Philippe)
- Ecrans jeunes (Festival de films pour les jeunes, Saint-Pierre)
- Festival du Film d’Aventure
- Festival du Film au Féminin

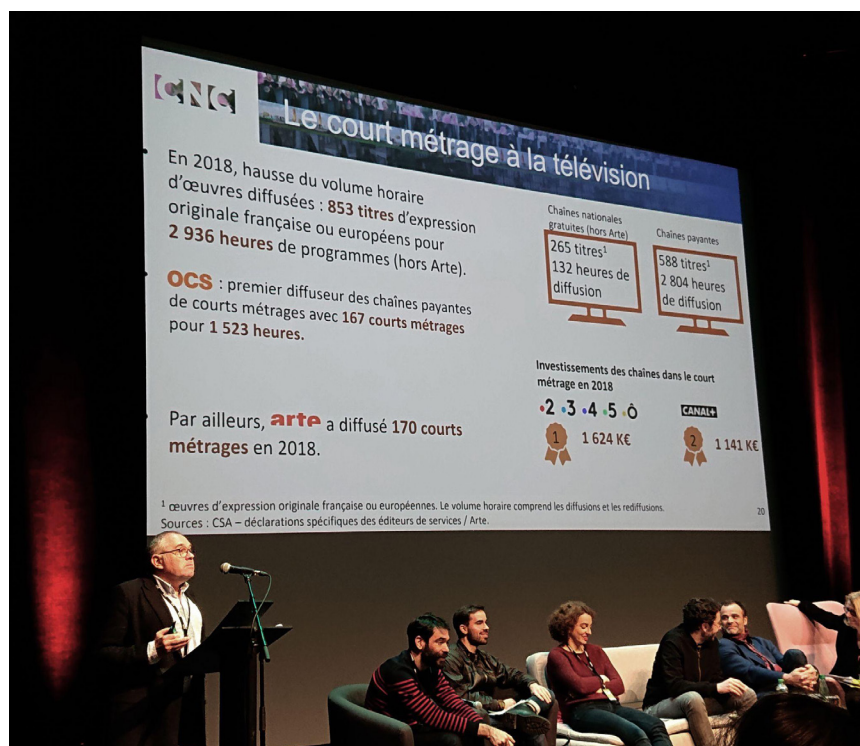
DISTRIBUTION DES COURTS MÉTRAGES



En format **court métrage**, on retrouve soit des œuvres cinématographiques soit des œuvres audiovisuelles, selon le support de première exploitation. Le producteur “choisit” durant la période de développement de financer le court métrage en vue d’une première exploitation au cinéma (ou quand l’exploitation en salles n’est pas possible, une sélection en festival est tolérée pour faire office de sortie en salles) ou à la télévision via un contrat de pré-achat de droits. Pour collaborer et l’accompagner sur le parcours du film, il peut faire appel à un distributeur indépendant.

Concernant la distribution des courts métrages, c'est l'**Agence du Court Métrage** en France qui a été mandatée par l'état via le CNC pour organiser, vendre et valoriser la création cinématographique de format court nationale. Cependant les œuvres venues des outre-mer sont rarement diffusées et encore moins valorisées.

Ce manque d'ouverture à la diversité a motivé la création de réseaux alternatifs tels que **Sudu Connexion** qui distribue les films de la diaspora africaine en France et dans le monde mais aussi la plateforme **CinéWax** ou les séances itinérantes de **Cinemawon** venu des Antilles. Il est à noter que toutes ces structures sont basées en région parisienne.



S-VOD - VIDÉO À LA DEMANDE

(diffusion dite non-linéaire sur les plateformes internet aussi appelées "ÉDITEURS DE SERVICES" : à l'acte et/ou par abonnement).

Kwa Film et **OI>Film** sont deux plateformes VOD réunionnaises nées toutes les deux en 2018 et qui proposent un catalogue important de films de l'Océan Indien, accessibles par abonnement ou par achat/location à l'acte. Kwa Films est basé sur un principe d'une sélection de 50 films environ avec des entrées et des sorties chaque semaine.

OI>Film s'est constituée en SCIC et favorise la constitution d'un catalogue le plus exhaustif possible avec des films qui restent accessibles le plus longtemps possible et des nouveautés toutes les semaines. OI>Film produit également chaque semaine des contenus éditoriaux autour des œuvres et des acteurs de la filière.

Les deux plateformes sont en péril en 2022. Le paramètre le plus important étant le manque de soutien des institutions locales à ces plateformes, notamment pour les actions essentielles de communication et de développement de la notoriété, des plateformes et des films.

L'expérience montre que le modèle économique passe forcément par une première phase avec un fort soutien public. L'ensemble des plateformes de S-VOD françaises (Univers-Ciné, FILMO, La Cinetek, ARTE VoD, Canal VoD, etc.) sont largement soutenues par les soutiens publics.

Il est à relever également que **Kwa Film** et **OI>Film** ont rendu visibles les œuvres cinématographiques et audiovisuelles de la zone, en palliant par des initiatives privées un manque important identifié depuis de nombreuses années.

→ Un soutien de la Région et/ou un partenariat sous une autre forme serait bienvenu pour aider la S-VOD de l'Océan indien à se structurer et se pérenniser.

Depuis 2019, **La Kourmétragerie** se mobilise pour faire rayonner les courts métrages de son territoire. Spécialisée dans la fiction, l'association compte une quarantaine de films qu'elle inscrit en Festivals, propose à la vente aux chaînes de télévision, aux plateformes de V&D, à la location sous forme de projections de programmes thématiques ou de cartes blanches, mais aussi dans les réseaux d'Éducation à l'image, à La Réunion, en France et dans le monde.

Comme pour tous les projets du cinéma réunionnais, la distance qui la sépare des réseaux professionnels centralisés en hexagone, complique sa tâche et élève le coût de son fonctionnement.

Les films réunionnais manquent de notoriété et de visibilité. Ils sont peu valorisés. Des actions de marketing et de promotions permettent de mettre en avant les œuvres et participent à l'intérêt du public et à la notoriété de la filière et du territoire dont elles sont les ambassadrices.

→ Des aides à l'export et à la promotion des œuvres cinématographiques devraient être applicables au domaine du cinéma (voir chapitre Export).

POUR LES ŒUVRES DITES AUDIOVISUELLES

Les œuvres audiovisuelles (fiction tv ou documentaire) n'ont pas à respecter la chronologie des médias qui s'appliquent aux œuvres cinématographiques, c'est le contrat avec le.s diffuseur.s TV qui en détient les droits qui précise la durée d'exclusivité à réserver à ce diffuseur et les possibilités de projeter le film ensuite. Ce n'est pas la loi mais un contrat d'ordre privé qui détermine la liberté d'exploitation de l'œuvre audiovisuelle.

LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION - LE RÔLE DES DIFFUSEURS TV DANS LA CRÉATION ET LE FINANCEMENT

À La Réunion, bien que Canal+ et Réunion La 1^{ère} soient déjà les partenaires locaux des producteurs puisque les seuls pratiquant le pré-achat et la coproduction d'œuvres indépendantes de manière régulière, des freins demeurent à propos du pré-achat de fiction.

Alors que les chaînes du service public ont une mission de financement de la création, d'autant plus forte depuis la fermeture de France Ô et la mise en place du Pacte de Visibilité, **Réunion La 1ère** n'a toujours pas mis en place de grille tarifaire sur le pré-achat de fiction locale, son enveloppe dédiée basculant le plus souvent sur les projets de séries venues de métropole comme OPJ. Elle ne dispose pas d'une case de diffusion régulière concernant la fiction locale et n'entretient pas de lien avec ses consœurs de France 2 et France 3 ni leurs programmes de courts métrages, même lorsqu'ils sont issus du terreau réunionnais.

- Continuer les discussions entre la Région Réunion et les diffuseurs locaux dans le but d'un rapprochement et d'une écoute des besoins des producteurs locaux. Les mesures d'incitation (soutien aux diffuseurs sur leurs montants de pré-achats des œuvres) mises en place par la Région Réunion depuis deux ans ont eu un véritable impact vertueux pour Canal+ et Réunion La 1^{ère}.
- Besoin d'évolution du cadre du FSA (Fonds de Soutien à l'Audiovisuel) au niveau national (CNC) : avec l'évolution de la pratique "pré-achat" des chaînes locales et le gain en qualité des projets locaux qui se vérifie depuis plusieurs années, il faut veiller à ce que les allocations directes pour les courts métrages²¹ considèrent comme éligibles les cases créées par nos chaînes locales. Cela permettrait de renforcer les budgets des films locaux mais également de confirmer la volonté politique de décentralisation menée par l'Etat en matière de Cinéma à travers le renouvellement régulier des conventions tri-partites (CNC-Etat-Région).

EXPORT

Freins à l'export : mauvaise connaissance et à priori sur la création cinématographique locale, peu de représentation, pas assez de sélection en Festivals de Catégorie 1, peu de présence sur les marchés, manque de sous-titrages et de traduction des œuvres et de leur support de communication.

Bien que des avancées soient notables, la cinématographie réunionnaise manque encore d'un soutien fort et structurel des institutions de l'Etat qui travaillent à l'exportation des films français dans le monde (Unifrance, Agence du court métrage).

- La Région Réunion pourrait travailler à des accords pour étendre le rayonnement des films nés sur son territoire.
- Aide à la traduction et au sous-titrage.
- Aide à la communication via le Chèque numérique, renouvelable selon actions.

21. https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/court-metrage/production/allocations-directes-pour-la-production-doeuvres-audiovisuelles-de-courte-duree_1199645

5. RAYONNEMENT, VALORISATION : L'IMPORTANCE DU RÉSEAU

• LES ENJEUX DU RAYONNEMENT

La Réunion reste mal connue des Français en général et des décideurs du cinéma en particulier. Selon une étude du CNC (2017) 75% des sociétés de production sont basées à Paris. Cette étude de territoire pourrait être étendue à tous les décideurs de l'audiovisuel. Les programmes d'éducation à l'image quant à eux n'offrent pas la visibilité nécessaire aux œuvres en langues régionales et participent à invisibiliser les français d'outre mer dans l'imaginaire collectif national.

Tout cela fait que les jeunes talents venus de La Réunion peinent à faire entendre leurs voix, à intégrer les réseaux du cinéma français et à bénéficier de reconnaissance.

Les producteurs et distributeurs locaux de la même façon se heurtent à l'éloignement géographique et la distance les séparant des opportunités.

• DIVERSITÉ ET INCLUSION : la carte à jouer par La Réunion

Les opportunités de financements et de diffusion sont réelles vers l'Afrique.

Pour l'heure, les collaborations avec le Sud sont encore peu valorisées mais cette tendance s'accroît et connaît un essor.

En tant que territoire français, les guichets destinés au soutien des cinémas du Sud ne nous sont pas accessibles, alors que nous manquons d'un accès facilité vers les guichets français, en comparaison aux métropolitains. La faute au retard de prise en compte de la diversité de la population dans les instances de décision françaises.

Voilà pourquoi il est d'une part essentiel de participer à faire évoluer les cadres du cinéma français, son ouverture à la diversité, au recul des stéréotypes concernant les territoires ultramarins ainsi que d'encourager les dispositifs d'égalité des chances.

D'autre part, notre proximité géographique avec l'Afrique et l'Océan Indien implique que nous avons tout intérêt à nous positionner encore plus clairement sur ces ponts qu'il est possible de tisser avec d'autres territoires et cultures : par la coopération régionale dans les moyens de production (Cf. plus haut) et dans la prise en compte des festivals africains dans les dispositifs d'accompagnement aux déplacements pour les cinéastes. Il est bien sûr important de s'autoriser le "cas par cas", tout en veillant au sérieux et à l'ancienneté des festivals.

• L'IMPORTANCE DU RÉSEAU

Loin de parler ici de piston, de passe-droit ou autre abus de pouvoir, tant craints sur notre territoire, la réalité de l'écosystème du cinéma le fait évoluer par la rencontre, le bouche à oreille et les conseils échangés. Trouver des technicien.ne.s, engager des acteur.rice.s, donner sa confiance à un.e producteur.rice ou un.e autreur.e, tout cela s'appuie sur l'expérience du réseau.



La discrétion de la diaspora réunionnaise, le peu de retours des Réunionnais partis se former dans l'audiovisuel en France hexagonale ou à l'étranger participent à freiner la constitution d'un réseau réunionnais dans l'audiovisuel et le cinéma français.

D'autre part, tout comme les sociétés de production, l'essentiel des décideurs de l'audiovisuel et du cinéma (diffuseurs, comités de lecteurs donnant accès aux financements nationaux mais aussi programmeurs des Festivals ou des circuits nationaux de l'éducation à l'image, tout comme la composition des jurys donnant accès aux distinctions) est également centralisé à Paris et ou dans les grandes villes de l'hexagone.



Nous rencontrer et nous faire connaître apparaît comme la carte essentielle pour rompre l'invisibilité dont souffrent les Réunionnais du cinéma et de l'audiovisuel.

Tout cela renforce la préciosité du maillage avec des partenaires défendant les valeurs de diversité, d'égalité des chances comme le fait Cinékour, de solidarité des réseaux alternatifs et décentralisés comme Klaxon, partenaire de Cinemawon ou DOC OI dont le réseau rayonne avec l'Océan indien et Lussas en hexagone.

→ Reste à soutenir et renforcer les actions permettant de mieux se connaître les uns les autres dans l'idée de se fédérer pour porter nos requêtes devant l'État et étendre notre réseau, hors de La Réunion, vers les territoires périphériques qui partagent nos envies et nos blocages.

• LES TREMPLINS ET LES TEMPS FORTS

Pour se rencontrer et se faire connaître, l'écosystème du Cinéma et de l'audiovisuel comprend des temps forts où les professionnels se retrouvent "hors les murs". Ces moments précieux sont de véritables accélérateurs de projets et de notoriété.

- Les Tremplins et "Pitches sessions"

La qualité des tremplins est essentielle. Les projets pitchés doivent être préparés. Les invités professionnels adaptés. Envoyer le bon message : celui d'un réseau réunionnais solidaire et cohérent.

→ Mieux valoriser et relayer les séances de pitches des résidences **Doc OI** et le Ciné-kabar de **Talents La Kour** soutenues par la Région. Présence d'un membre de la direction régionale avec la délégation réunionnaise à Paris, lors des **Rencontres Talents en court au Comedy Club**.

- Festivals et Marchés du film

Les rencontres et le réseautage sont très importants pour développer une carrière à long terme et la distance entre La Réunion et les festivals internationaux est un frein à ce développement. Cela place ainsi les réalisateur.rice.s de La Réunion en situation de désavantage par rapport aux cinéastes de France hexagonale ou à ceux des autres pays. Mais également les acteur.rices du territoire. L'événement des Talents Adami Cannes en 2021 a été pour certains une première inoubliable, que ce soit pour l'acteur confirmé David Erudel ou le jeune prodige Aymeric Moucouveia.



Plusieurs notions sont à prendre en compte lorsque l'on évoque un soutien au déplacement en festival :

- Très souvent lorsque les réalisateur.rice.s sont invité.e.s, les festivals prennent en charge le transport depuis Paris.
- La durée de vie moyenne d'un film en festival est de 2 ans.
- La notification de sélection en festival et l'invitation éventuelle qui en découle, interviennent 2 à 3 mois avant ledit festival. Les festivals demandent souvent

une réponse rapide en cas d'invitation. Cela restreint considérablement la possibilité de faire appel à une aide qui passerait en commission et qui dépasserait donc les délais demandés par les festivals.

→ Soutien au déplacement en festival des réalisateur.rice.s

Cette aide au déplacement serait donc à prévoir :

- Sur des vols non pris en charge par les festivals lorsqu'il y a invitation du.de la réalisateur.rice ou un représentant du film.
- Si le Festival est de Catégorie 1 (Cannes par ex), il pourrait être accompagné d'un ou deux membres de son équipe (producteur et acteurs).
- Sur une période, pour un même film, de plus ou moins deux ans.
- Avec une procédure rapide, sur demande du.de la réalisateur.rice et sur présentation de tous les éléments justifiant d'une sélection et d'une invitation où une partie des trajets n'est pas prise en charge.

Itinéraire d'un court métrage réunionnais : cas d'école sur les freins actuels à l'export

Le cas de *Reine Kayanm* est intéressant pour saisir la singularité de notre situation à La Réunion :



Sélectionné en compétition au Louxor African Film Festival, le réalisateur réunionnais Nicolas Sery est invité à se rendre en Egypte pour présenter son film et rencontrer le réseau des professionnels. Or puisqu'il est cinéaste français, le Festival prend en charge uniquement son déplacement Paris-Louxor. De son côté, Unifrance, agence nationale de promotion du cinéma français à l'étranger ne compte pas ce Festival dans ses partenaires (étant historiquement plus orienté vers les marchés européens, américains et asiatiques) et n'est pas en mesure de répondre facilement à sa demande. Il cherche alors les ressources qu'il pourrait solliciter depuis La Réunion. Auprès des guichets régionaux, les aides s'adressent plutôt aux structures type sociétés (aide à l'export ou fonds européens) et aucun relais (Direction régionale, DAC, AFR) ne propose de solution adaptée à un auteur-cinéaste, comme celle qu'il pourrait solliciter par exemple pour partir assister à une résidence d'écriture (Aide du CNC).

Par ailleurs, le délai est trop court pour monter un dossier de demande de soutien. Au niveau de la Continuité territoriale, le Bon de continuité spécifique au artiste (cadre 12) ne fonctionne pas pour une invitation venue de l'internationale. Finalement le réalisateur décide d'activer son bon personnel de continuité territoriale.

→ Ce cas incite à repenser les aides à l'export concernant les œuvres cinématographiques et leur représentation dans les Festivals et marchés internationaux, notamment dits du "sud". Le Bon de continuité territoriale pourrait être réformé pour mieux s'adapter au contexte de la filière cinéma, dans les cas où des événements internationaux reconnus inviteraient mais depuis Paris. Cela permettrait de gommer le frein de notre éloignement géographique.

- **L'Eductour : une bonne idée, une mise en pratique à revoir**

L'Eductour était à l'image de l'ancienne mandature, et a rapidement pris la réputation au national de "vacances payées par la Région Réunion".

« Vos films sont au service du tourisme réunionnais » ont été les mots du Président de l'IRT à l'arrivée de Didier Robert : justement non, nos films, indépendants, créatifs, et voulant porter haut la culture, le mode de vie et le savoir-faire de nos artistes et techniciens, ne sont pas au service du tourisme.

→ **Il a manqué la volonté d'en faire un vrai lieu d'échanges et non une vitrine touristique sur l'île.**

Nous préconisons de tirer les leçons de ce qui ne fonctionnait pas dans l'Eductour, pour fonder un événement davantage bénéfique à la filière locale.

Sortir du Lux, inviter dans des conditions plus sobres.

Ne pas inviter que des gens qui vont amener des tournages extérieurs.

Faire des structures représentatives de la filière des co-puissances invitantes.

Que nous, locaux, sélectionnions les producteurs/distributeurs avec qui nous voulons développer des films, qui peuvent aider nos projets à sortir de l'île et à se monter.

Faire visiter l'île mais aussi présenter les équipes locales : techniciens et prestataires de tournage et de post-production.

Présenter les œuvres locales matures.

Que toutes ces questions soient discutées avec toutes les structures de la filière pour éviter le noyautage de l'événement par quelques-uns.

→ Nous souhaitons la mise en place à La Réunion d'un **Festival et marché du film** lié aux projets produits sur le territoire.

Qu'il se tienne **tous les deux ans** serait certainement suffisant pour démarrer.

Les conditions essentielles pour qu'un tel événement soit efficace : que l'on sente la synergie de la filière, une cohérence entre la programmation des films, le choix des invités, adaptés aux besoins du territoire et des projets locaux, l'envie de créer des relations pérennes, solides entre professionnels extérieurs et locaux. L'événement pourrait être orchestré par les ressources internes à la Région avec un prestataire d'événementiel externe par exemple.

- **Une aide aux projets développés avec le reste de l'Océan Indien**

Fort heureusement, les synergies avec les autres îles et pays de l'Océan Indien existent naturellement. Les auteurs et les producteurs se sont connus et se sont rencontrés sur

les festivals dédiés aux films de la zone ou d'Afrique : ce fut le cas du Festival International du Film d'Afrique et des îles (FIFAI) au Port pendant 15 ans, ou de Îles Court à Maurice, des Rencontres du court métrage de Madagascar, etc.

La coopération régionale pourrait cependant prendre beaucoup plus d'ampleur. Si La Réunion doit devenir le *hub* de la création cinématographique de la Zone OI, cela implique que la Région Réunion puisse soutenir des projets dont le sujet est ancré dans la Zone OI et non seulement sur l'île.

La coopération régionale pourrait constituer l'un des objectifs centraux du **Festival et marché du film** qui nous manque aujourd'hui.

Au niveau de la production des films aussi la coopération régionale peut être encore encouragée.

Sont déjà en réflexion avec le Service audiovisuel de la Région d'inventer une passerelle avec le FEDER adaptée aux besoins des films.

Également en réflexion à la COI un appel à projets pour les industries culturelles.

→ Nous souhaitons poursuivre la réflexion avec les équipes de la Région Réunion pour trouver des mesures permettant d'**ancrer la coopération régionale** au sein du développement de la filière cinéma et audiovisuel de la Réunion.

6. EN BREF, LES CLEFS DE L'ÉMERGENCE

- **Connaître les cadres légaux et faire évoluer le système et les aides** face aux cas particuliers de La Réunion.
- **Sortir de la pratique amateur et professionnaliser.**
- **Être exigeant et former** aux cadres légaux du cinéma et aux bonnes pratiques.
- **Casser l'esprit de concurrence** de l'entre soi et ouvrir les esprits sur le reste du monde.
- **Créer des passerelles et des réseaux** pour désenclaver le territoire et sa filière audiovisuelle.
- **Maintenir une veille**, un dynamisme et un renouvellement créatif.

7. ANNEXES

Liens vers :

[Pacte de Visibilité du Service Public](#)

[Baromètre de la diversité du CSA](#)

[Cinégalité par le Collectif 50/50](#)

[Rapport Audiovisuel parlementaire](#)

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-439-1-notice.html>

[Rapport Anne Bennet pour le CNC](#)

Source supplémentaire pour un petit précis d'histoire du cinéma à la Réunion :

<https://journals.openedition.org/oceanindien/585>

Ces propositions ont été rédigées par

LA LANTERNE
MAGIQUE
Le cinéma qui vous éclaire !

OI ▶ FILM
LE CINÉMA INDÉPENDANT DE L'Océan Indien

Reyone

CINÉASTES
DE LA RÉUNION

CINÉ
KOUR

cinéd'îles

LA KOURMÉTRAGERIE
LA RÉUNION

**Ce document est appelé à être enrichi des retours d'expérience
d'autres structures de la filière œuvrant sur le territoire.**